

Leader 2023-2027

Candidature

Terres romanes en Pays catalan

Octobre 2022

portée par 
Parc naturel régional
des Pyrénées
catalanes
Parc del Pirineu català



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales



Sommaire

A - RÉSUMÉ	3
B – DOSSIER DE CANDIDATURE	7
Partie 1 : le territoire et la stratégie	7
1.1 Périmètre du territoire et structure porteuse	7
1.1.a Présentation du territoire	7
1.1.b Présentation de la structure porteuse	9
1.2. Diagnostic du territoire	10
1.2.a Etat des lieux	10
1.2.b Matrice AFOM	24
1.3. Stratégie du GAL	26
Partie 2 : le plan d'action	29
2.1 Déclinaison de la stratégie en un plan d'actions	29
2.2 Liste de projets potentiels de début de programme	32
Partie 3 : la maquette financière	33
Partie 4 : la gouvernance	34
4.1 Concertation	34
4.2 Comité de programmation	35
4.3 Comité technique territorial	35
Partie 5 : le pilotage et l'évaluation	36
5.1 Ingénierie	36
5.2 Suivi-Evaluation	37
5.3 Communication et diffusion	38
ANNEXES	39
Annexe 1 : Délibération de la structure porteuse	39
Annexe 2 : Liste consolidée des communes	41
Annexe 3 : Synthèse de la stratégie sous forme logigramme	43
Annexe 4 : Fiches actions	44
Annexe 5 : Liste des projets de début de programmation	53
Annexe 6 : Composition du comité de programmation	54
Annexe 7 : Sigles et définitions	55
Annexe 8 : Bibliographie	57

* Voir Annexe 7 : Sigles et définitions

A - RÉSUMÉ

Fort de l'expérience de 4 générations du programme Leader avec 3,3 millions d'euros de programmation sur la période 2015-2022, le GAL Terres Romanes en Pays Catalan souhaite poursuivre la dynamique avec un projet renouvelé. En cohérence avec le portage du futur Contrat Territorial Occitanie, le PNR des Pyrénées Catalanes et ses partenaires proposent leur candidature pour la génération Leader 2023-2027 sur un territoire identique à la période précédente.

Cette candidature « UN TERRITOIRE UNI DANS LA DIVERSITE POUR REUSSIR SES TRANSITIONS » repose sur un diagnostic et une stratégie partagés par les acteurs du territoire en convergence avec les orientations définies pour la mise en œuvre du Pacte vert Occitanie et avec les priorités de la Politique Agricole Commune (PAC) et du Plan Stratégique National.

1. Les points essentiels du diagnostic

Le territoire du GAL LEADER 2023-2027 est identique à celui du GAL 2014-2020 et au territoire de l'ATI* et du CTO*, 3 dispositifs portés par le PNR des Pyrénées catalanes. Il est constitué des 4 Communautés de Communes Conflent Canigó, Pyrénées Catalanes, Pyrénées Cerdagne et Roussillon Conflent et totalise 99 communes pour 53.689 habitants (2019).

La dynamique démographique de ce territoire marque le pas avec le constat d'un vieillissement global de la population et une précarité de l'emploi notamment saisonnier toujours présente dans un secteur tertiaire sur représenté.

La qualité de vie y est reconnue tant par les résidents permanents que par les visiteurs et ce malgré un **espace de vie** parfois peu qualitatif qui ne profite pas encore des actions de requalification engagées et malgré également et un **habitat** dégradé et peu adapté dans un contexte de difficulté d'accession à la propriété et à la location.

L'offre de services et d'équipements reste inégale sur le territoire, partagé entre la plaine et la montagne,

notamment dans le secteur de la santé et du médico-social.

Ancien, **l'hébergement touristique** tend à disparaître faute de mise aux normes et de requalification.

Devant faire face à une fréquentation importante des espaces naturels sensibles, ce territoire jouit d'un écrin naturel exceptionnel en termes de biodiversité et de paysages remarquables facteur d'attractivité.

La **forêt** y est insuffisamment exploitée tandis que la richesse et la diversité du **patrimoine culturel** restent encore à valoriser.

L'eau est une ressource précieuse à préserver et à partager depuis les hauts cantons vers la plaine. Précurseur dans la valorisation des ressources locales et la production et l'utilisation d'**énergies** renouvelables, le territoire se mobilise et amorce sa transition énergétique. Partagé essentiellement entre élevage et arboriculture, il accompagne aussi la transition nécessaire de son modèle **agricole**.

Malgré une offre de **transports** en commun présente et la réflexion engagée autour de projets alternatifs, la voiture individuelle reste encore dominante et l'éco mobilité balbutiante.

Le territoire souhaite également organiser son **économie circulaire** face à une augmentation des volumes de déchets et à la nécessaire amélioration de la collecte et du recyclage.

Malgré quelques signaux encourageants, **l'économie** reste encore très présente sur un territoire toujours marqué par une sphère productive peu présente et une forte représentation de l'économie sociale et solidaire.

L'activité agricole du territoire connaît également des difficultés et doit s'adapter au changement climatique et aux attentes sociétales. **L'activité touristique** reste un secteur majeur de l'économie de ce territoire avec notamment, dans les hauts cantons, une économie du ski confrontée au changement climatique et à une nécessaire diversification. Par ailleurs, le territoire

peine toujours à organiser collectivement le secteur du **tourisme culturel** lorsque **thermalisme et thermoludisme** contribuent à la diversification d'une offre de bien être reposant dans la valorisation des ressources locales. **L'offre d'emploi** reste encore inadaptée à la demande et peu mobilisatrice pour la jeunesse avec un taux de chômage sur un territoire trop éloigné de l'offre de formation professionnelle.

La **couverture numérique** du territoire reste encore inégale malgré une intervention publique qui tend à réduire les disparités.

De par sa situation géographique, le territoire est ouvert sur de nombreux **partenariats transfrontaliers** ce qui participe à créer une dynamique favorable aux échanges.

Le **travail de concertation** mené sur le périmètre du GAL qui a permis de valider cet état des lieux partagé afin d'identifier des grandes lignes de forces puis de poser les défis qui s'imposent à notre territoire pour les années à venir.

Au regard de l'état des lieux et de son analyse, trois grands défis sont ainsi posés et à relever pour « mieux vivre au pays ».

Ces défis sont :

- Mieux vivre ensemble : le défi du rééquilibrage territorial garant de la qualité de vie
- Mieux vivre demain : le défi des transitions à mettre en œuvre
- Mieux vivre ici : le défi de soutenir la création d'activités et d'emplois locaux.

2. La stratégie retenue par le territoire

Ces défis et ambitions sont déclinés en **6 objectifs stratégiques** qui constituent la stratégie du territoire :

- Vivre et habiter sur un territoire de qualité pour tous (défi 1) ;
- Préserver et valoriser les patrimoines et qualifier les projets et infrastructures touristiques (défi 1) ;
- Anticiper le changement climatique et réussir la transition énergétique (défi 2) ;
- Permettre un modèle économique plus dynamique et vertueux (défi 2 et 3)
- Accompagner les porteurs de projets et adapter l'offre de formation à la demande (défi 3)
- Renforcer le partenariat transfrontalier sur le territoire et ouvrir le territoire (transversal aux 3 défis).

Cette stratégie locale sera **déployée en cohérence** avec les ambitions régionales, nationales et européennes et notamment avec le Green Deal et les politiques européennes, avec les ambitions de France 2030, avec la stratégie régionale REPOS 2050 et avec le Pacte Vert Occitanie.

La **logique d'intervention** sera **intégratrice**, optimisera les outils à disposition **du territoire et participera**, à travers le soutien **des dispositifs complémentaires** du PSN, aux 3 grands objectifs de la PAC avec une attention particulière à renforcer et consolider le tissu socio-économique des zones rurales. L'articulation avec les 18 mesures activées par la Région Occitanie sur le PSN 2023-2027 sera recherchée.

3. Le plan d'actions prévisionnelles

Le plan d'action du GAL entend répondre aux 3 grands défis qui sous-tendent la stratégie du territoire et apporter des réponses opérationnelles dans le champ des thématiques prioritaires retenues pour cette programmation : services et économie de proximité, attractivité du territoire, transitions écologiques et énergétiques et accès à l'emploi en milieu rural.

Ces 6 objectifs stratégiques sont déclinés en **28 objectifs opérationnels** avec une volonté d'innovation placée sous le prisme des transitions sociales, écologiques et économiques.

Ainsi, le plan d'actions prévoit :

Pour **relever le défi du rééquilibrage territorial** garant de la qualité de vie : de répondre au besoin du territoire d'une meilleure maîtrise de l'immobilier et du foncier agricole et économique, de travailler sur le « vivre ensemble » et la revitalisation des cœurs de village, de soutenir l'aménagement de locaux économiques collectifs, d'améliorer les services locaux aux populations et de préserver le cadre de vie du territoire.

Pour **relever le défi des transitions alimentaire et énergétique** à mettre en œuvre dans une démarche de sobriété : d'accompagner la transition énergétique et écologique du territoire, d'accompagner la transition alimentaire du territoire, d'organiser les mobilités douces ou partagées et d'agir en faveur de l'économie circulaire.

Pour relever le défi d'un territoire solidaire qui soutient les activités et les filières qui valorisent nos ressources : de soutenir les porteurs de projets privés valorisant les ressources locales, de soutenir les projets de structuration des filières de proximité, de soutenir une offre de diversification économique des acteurs socioéducatifs et culturels par la valorisation des ressources et de soutenir des actions d'organisation, de formation, d'accompagnement de l'emploi et de l'activité locale

Stratégie et plan d'actions bénéficieront de la valeur ajoutée de la coopération.

Les projets potentiels de début de programmation sont une extraction du recensement des plus de 400 projets identifiés à l'échelle du GAL. Ces projets potentiels sont listés dans l'annexe 5 « Liste de projets repérés pour le début de la programmation (2024-2025) ».

de solidarité et de justice territoriale, d'exigence environnementale et d'ancrage territorial. Le GAL souhaite également continuer à accompagner les dispositifs locaux permettant de structurer au mieux les idées vers des projets concrets par de l'ingénierie de projet.

4. La valeur ajoutée attendue du programme LEADER

L'objectif de l'UE « d'une Europe plus proche des citoyens » sera au cœur du programme avec un comité de programmation représentatif des forces vives du territoire, une équipe technique au service des collectivités, Associations et entreprises et une prise en compte des critères de partenariat,

5. La maquette financière précisant les cofinancements attendus

FA	Nom de la fiche action	Total des paiements prévus		
		FEADER	Dépense publique nationale	Aide publique totale (FEADER+ dépense publique nationale)
1	Un territoire accueillant et attractif au cadre de vie préservé	728 700.00	182 175.00	910 875.00
2	Transitions et sobriété : un territoire en quête de résilience alimentaire et énergétique	636 000.00	159 000.00	795 000.00
3	Un territoire solidaire qui soutient les activités et les filières qui valorisent nos ressources	584 200.00	146 050.00	730 250.00
4	Coopération	70 000.00	17 500.00	87 500.00
5	Animation	500 480.00	125 120.00	625 600.00
TOTAL		2 519 380.00	629 845.00	3 149 225.00



6. Les moyens prévus pour assurer la bonne mise en œuvre du programme

La gouvernance envisagée :

Comité de programmation composé de :

- **Un collège public :**

Les périmètres du CTO, du FEDER ATI et du GAL LEADER se superposant sur notre territoire, il est proposé que le collège des personnes morales de droit public du GAL LEADER constitue la gouvernance du CTO et du FEDER ATI.

Les structures publiques seront les suivantes : Communautés de communes Conflent Canigó, Pyrénées Catalanes, Pyrénées Cerdagne, Roussillon Conflent, Syndicat Mixte du PNR des Pyrénées Catalanes, Syndicat Mixte du Canigó Grand Site de France.

- **Un collège privé :**

Pour la partie privée, le territoire mobilise les structures dont les champs de compétences recoupent les thématiques du futur programme LEADER. La liste de ces structures est présentée en annexe 8.

- **Des membres associés de droit :**

Seront également représentés dans cette gouvernance des représentants du Département des Pyrénées Orientales, de la Région Occitanie et de l'Etat.

- **Invités :** l'ADRET - Centre EUROPE DIRECT Pyrénées sera invité à participer aux comités.

Cette composition sera garante d'une part du bon équilibre des programmations à l'échelle du territoire et d'autre part de la cohérence de ces programmations avec la stratégie déployée.

La diversité affichée dans cette composition permettra d'alimenter la réflexion collective et de faire de ce comité un lieu de mobilisation des compétences et d'échanges d'idées.

Un comité technique territorial constitué des chargés de mission des intercommunalités, des partenaires techniques, de l'équipe du Canigó Grand Site et de l'équipe du Parc. Il assurera un accompagnement et proposera des pistes d'amélioration des projets.

Le pilotage :

Le Syndicat mixte du PNR et les 4 communautés de communes concernées ont validé l'organisation suivante en termes d'ingénierie.

Ils recruteront :

- Un animateur territorial du programme (0.8 ETP) ;
- Un animateur du programme Leader (0.8 ETP) ;
- Un gestionnaire (0.8 ETP).

Ces agents seront salariés par le SM du PNR et seront basés à la maison du Parc à Olette. A ces agents seront adjoints des moyens d'ingénierie relais issus des collectivités et EPCI, des territoires de projet et des partenaires.

L'évaluation du programme Leader, pour cette période 2021-2027, répondra à 2 obligations :

- La contribution du programme à la mise en œuvre de la PAC et ;
- La contribution du programme aux enjeux du territoire posés dans la stratégie.

La stratégie de communication vise à faire connaître le programme auprès de nombreux acteurs. Pour cela, elle s'appuie sur une diffusion à 2 niveaux :

- A destination de **tous les publics** : sites internet, articles, reportages photos, documentaires vidéos, carte interactive, newsletters, journaux, pages facebook ;
- A destination des **porteurs de projets et des élus** : kits d'informations imprimés et sur le web.

La communication **entre partenaires** bénéficiera d'un espace en ligne dédié à tous les partenaires. Un **partenariat spécifique** sera établi avec l'A.D.R.E.T. de Prades (Agence de Développement Rural Europe et Territoires, structure hôte du Centre EUROPE DIRECT Pyrénées) notamment dans le cadre du « Joli Mois de l'Europe » (animation, visite de projets, article de presse, réseaux sociaux...) et dans le cadre d'une valorisation de LEADER sur le territoire « plus de 30 ans de LEADER » (expositions, conférences, rencontres, ...).

B – DOSSIER DE CANDIDATURE

Partie 1 : le territoire et la stratégie

1.1 Périmètre du territoire et structure porteuse

1.1.a Présentation du territoire



Le territoire proposé pour le projet de GAL Leader 2023-2027 est identique au territoire du GAL 2014-2020, au territoire proposé pour l'ATI – OS5 FEDER Occitanie ainsi qu'au territoire du futur Contrat Territorial Occitanie (CTO). Il répond aux attentes d'une recherche de convergence entre l'ensemble des outils en faveur du développement des territoires au service d'un même projet de territoire et d'une stratégie territoriale unique.

Situé dans l'espace catalan transfrontalier, le territoire proposé pour le projet de GAL Leader 2023-2027 est soumis aux influences pyrénéennes et méditerranéennes. Il se situe aux portes de la principauté d'Andorre et à moins de deux heures de route des trois capitales régionales que sont Toulouse, Montpellier et Barcelone. Sa partie orientale périurbaine, à proximité de Perpignan, sur la plaine du Roussillon, est soumise à une logique d'urbanisation.

Ce territoire, structuré autour de la vallée de la Têt, est marqué par des enjeux ruraux prégnants avec une prépondérance de zones de montagne et/ou défavorisées. Il est constitué des 4 communautés de communes Conflent Canigó, Pyrénées Catalanes, Pyrénées Cerdagne, Roussillon Conflent et totalise 99 communes avec 53 689 habitants (2019).



1.1.b Présentation de la structure porteuse

Les Vice-Présidents du PNR, réunis en bureau du 28 octobre 2021, ont validé le portage par le Parc, chef de file, du Contrat Territorial Occitanie 2022-2028, de l'ATI ainsi que de la future programmation LEADER 2023-2027 à l'échelle du territoire des 4 Communautés de Communes.

Pour les communes hors PNR, les Communautés de Communes concernées (Roussillon Conflent et Conflent Canigó) ont délibéré pour la poursuite de leur intégration sur la période 2021-2027 aux stratégies territoriales contractualisées (CTO, ATI et Leader).



Ainsi, la continuité du territoire de projet confirme et renforce les liens existants entre le territoire du PNR, rural et montagnard, les centres bourgs (dont le pôle administratif de Prades « porte du PNR ») et la moyenne et basse vallée de la Têt.





Quelques données clés

Le Capcir : Plaine d'altitude cultivée. Territoire de tradition agro-pastorale. Le Carlit (2.921 m) point culminant des Pyrénées Orientales. Remarquable réservoir de biodiversité.

La Haute-Cerdagne : Plaine cultivée. Altitude moyenne : 1.200 m S'ouvrant au sud sur la Basse-Cerdagne et l'Espagne.

Les Garrotxes : Un ensemble de vallées profondes.

Le Haut-Conflent : Situation de carrefour. Ouverture de ses paysages. Espace stratégique (Mont-Louis).

Le Bas Conflent : Nombreuses vallées parallèles.

Torrents de montagne. Retenue du barrage de Vinça Le Canigó (2.784 m) et le Madres (2.469 m) emblématiques.

Le Roussillon : Faibles reliefs. Forte présence agricole. Développement de l'urbanisation. Trait d'union Plaine-Conflent. 3 entités paysagères (Aspres, Fenouillèdes, Vallée de la

DYNAMIQUE DÉMOGRAPHIQUE

Evolution annuelle moyenne 2013-2018

Occitanie : +0,72%

Pyrénées Orientales : +0,6%

Territoire du GAL : +0,42%

solde migratoire : +0,77%

solde naturel : -0,35%

Indice de jeunesse*

Capcir : 84,6

Roussillon : 84,2

Cerdagne : 78,8

Conflent : 54,1

15-29 ans

-13% sur 2008-2013

+2,54% sur 2013-2018

Population non diplômée

En 2008 : 31,5%

En 2018 : 21,4%

Diplôme du supérieur chez les actifs

En 2008 : 19,7%

En 2018 : 25,9%

1.2. Diagnostic du territoire

1.2.a Etat des lieux

Un territoire uni dans la diversité pour réussir ses transitions

Une dynamique démographique qui marque le pas...

Au centre du territoire, le Conflent, entre mer et montagne, reste la zone la plus étendue et la plus peuplée avec, à l'Est, le Roussillon Conflent dont la population profite de la proximité de Perpignan et, à l'Ouest, la Cerdagne et le Capcir, davantage ancrés dans une logique de territoire rural et montagnard. La dynamique démographique **profite essentiellement aux centralités des 4 communautés et à la frange Est du territoire.**

Si le territoire **garde davantage ses jeunes** que sur la période précédente, cette tendance sensible au rajeunissement de la population ne doit pas masquer les disparités notamment en Conflent où l'indice de jeunesse* reste bas*. L'inversion de tendance pour les **15-29 ans** reste inscrite dans un contexte où le territoire voit globalement, et à l'instar des Pyrénées Orientales et, dans une moindre mesure, de l'Occitanie, les tranches d'âges de 60 à 75 ans et plus augmenter avec le **constat d'un vieillissement de la population qui tend par ailleurs à être davantage diplômée.**

... Sur un territoire touché par la précarité, la saisonnalité et la pauvreté

Avec **18.400 actifs** (15-64 ans) en 2018, le nombre d'emploi sur le bassin d'emploi de Prades (couvrant la quasi-totalité du territoire) est stable au regard de 2013 (lorsque l'Occitanie enregistre +0,5% sur la même période).

Pour autant, entre 2015 et 2020, le territoire enregistre **un recul marqué de l'emploi salarié** (-9,1%) avec la crise sanitaire qui percute l'économie locale lorsqu'en Occitanie, sur la même période, cet indicateur progresse de 6,2%. Ce recul s'explique par les évolutions enregistrées **dans le commerce** (-2,2%) **et les services** (-9,5%), ces derniers étant davantage représentés sur le territoire qu'en Région avec **l'hébergement et la restauration 1,8 fois plus élevé** que dans les autres territoires dans un contexte de forte saisonnalité.

Malgré ces constants, avec une progression de 34% du nombre d'offres d'emploi entre 2019 et 2021, le bassin de Prades fait partie des bassins d'emploi de l'Occitanie où la hausse est la plus marquée avec plus de 75% des offres issues du secteur tertiaire (administration, enseignement, santé, social, transport, commerce, hébergement, restauration), **les secteurs primaire et secondaire étant donc très peu représentés.**

Dans ce contexte, à l'instar des Pyrénées Orientales, ce territoire reste marqué par des situations de **pauvreté*** notamment présentes dans certaines centralités avec une **précarité financière** touchant plus fortement les moins de 30 ans. Au total, si 23% de la population du département bénéficie d'une ou plusieurs aides financières, ce constat s'étend de plus en plus vers le milieu rural (doublement en 3 ans du nombre de bénéficiaires du secours populaire en Conflent, personnes âgées et jeunes de plus en plus touchés par différentes formes de précarité).

A - VOLET CADRE DE VIE

A.1 Une qualité de vie reconnue

En plus de la biodiversité et des paysages exceptionnels et malgré la nécessaire requalification des espaces de vie, **la richesse liée au terroir et à sa valorisation et l'engagement des professionnels** (« marqués Parc », ...) offrent, pour les résidents et les visiteurs les conditions d'un « mieux vivre ».

Par ailleurs, au vu des nouvelles attentes des clientèles, la richesse liée aux terroirs constitue **une réelle opportunité pour le tourisme** en termes d'image. Hors du périmètre du Parc, une démarche de valorisation des produits locaux, (complémentaire à celle initiée sur le territoire du Parc) pourrait renforcer l'attractivité touristique de la plaine.

A.2 malgré un espace de vie parfois encore peu qualitatif

La question des extensions urbaines peu qualitatives de certains villages, avec un risque de banalisation des paysages urbains, peut parfois être prégnante au point d'en modifier la perception voire, à terme, l'attractivité. L'enjeu touristique lié à la qualité des espaces publics est aujourd'hui très fortement posé notamment par les communes qui ont un rôle de centralité dans les 4 intercommunalités.

Face à ces constats, ces communes ont initié des **actions de requalification paysagère et des espaces publics** par le biais des Contrats Bourgs Centres (8 contrats signés sur 14 communes éligibles) et des Petites Villes de Demain (11 communes sélectionnées).

En lien avec ces efforts, les intercommunalités accompagnées par le département se sont engagées dans le développement de voies de circulation douces et/ou dédiées au vélo : ce sujet doit encore faire l'objet de la réalisation d'infrastructures et de sensibilisation afin de favoriser le recul de la voiture dans les centres urbains et dans les espaces naturels.

A.3 et un habitat dégradé et peu adapté

La qualité de l'habitat est une préoccupation du territoire avec un **constat de dégradation** parfois préoccupant et la **nécessité d'une requalification du parc le plus ancien souvent vacant**.

Sur les hauts cantons, ce parc ancien (lié au développement des loisirs stations de ski et thermalisme) nécessite aujourd'hui rénovation et restructuration pour s'adapter à la demande, limiter la transformation en « lits froids » et asseoir la fréquentation touristique sur l'existant afin de limiter la construction de nouveaux programmes. Et **l'accès à la propriété montre des signes de tension** (faible taux de propriétaires occupants) ce qui limite l'accès au logement **pour les habitants permanents** dans un contexte de concurrence et de pression du marché immobilier nourri par l'activité touristique.

Même si parfois les **saisonniers** sont des locaux disposant déjà de leur propre logement à l'année, l'hébergement d'une partie de cette catégorie de population se heurte à **l'augmentation du prix de l'immobilier locatif** (supérieur à celui du Département) et peut rester un **frein à l'embauche**. Par ailleurs, la part des **logements vacants** est importante et s'explique par la vétusté de ce parc ancien (construit en 1946 et 1990) avec une réhabilitation compliquée à mener sur des propriétés privées.

Quelques données clés

Marque « Valeurs Parc naturel régional

70 hébergeurs,
7 restaurateurs,
25 accompagnateurs,
40 agriculteurs,
3 artisans.

Part des résidences principales

du département : 63,8%
dans le parc immobilier :
de la plaine : 80% (sédentarisation)
de Cerdagne Capcir : 27%

Parc locatif social

de l'Est du territoire :
+56% de 2015 à 2020
en Roussillon Conflent

A.4 avec une offre de services et équipements inégale



PATRIMOINE NATUREL

Amplitude altitudinale :
2 800 m

Climats variés :
méditerranéen,
montagnard, alpin

Réserves naturelles : 7
Sites Natura 2000
(SIC*, ZPS*, ZSC*) : 12

Géosites CRPG* : 23

Des sites fréquentés
en pandémie :
Les Bouillouses
(210.000 visiteurs en 2019)
Les Orgues d'Ille-sur-Têt
(117.000 Visiteurs en 2021)
Les Grottes des Canalettes
(78.000 en 2019)

L'offre en matière de **culture, sports et loisirs** participe pleinement à l'attractivité du territoire et au développement local (tissu associatif dense et panel important d'activités culturelles en Conflent, nombreuses associations et festivités en Cerdagne, équipements sportifs en Capcir, offre de services à la population en Roussillon).

Pour autant, et à l'instar du Conflent, **la répartition des équipements et services montre un déséquilibre important**, notamment entre les principales stations de montagne et certains villages du Capcir et des Garrotxes, tandis qu'en Roussillon, 5 communes sur 16 sont dépourvues de services à la population. Il est à noter également l'insuffisance du nombre de **lieux de diffusion culturelle**.

Il en ressort une **disparité dans l'accès aux services et équipements** en fonction de l'isolement géographique ou numérique de certains villages qui pénalise le vivre ensemble et la qualité de vie.

A.5 notamment dans le secteur de la santé et du médico-social

En Roussillon, sur les 10 dernières années, les catégories 45-59 ans et 60-75 ans sont en augmentation, ce qui induira d'ici quelques années une **progression en nombre des + de 75 ans**. Dans ce contexte, l'absence de médecins dans 13 communes sur 16 (mais également d'autres professions médicales et paramédicales), associé au problème de la mobilité, **interroge sur l'accès à la santé**.

Principal moteur de **l'économie cerdane**, le secteur de la santé et du médico-social, spécialité du plateau cerdan, **voit ses effectifs dans le privé augmenter** malgré les restructurations en cours.

Et en **Cerdagne Capcir Haut Conflent**, le Contrat Local de Santé renouvelé en 2019, devient l'instrument de l'animation territoriale des politiques publiques de santé (présence de **3 MSPP*** en Haute Cerdagne, en Capcir et sur le plateau cerdan). Il s'agit de créer du lien entre professionnels de la santé pour améliorer durablement l'accès et la qualité des soins à l'échelle du territoire qui bénéficie, depuis 2022 d'un DAC* permettant de faire face à des situations complexes sur un territoire vieillissant mais qui bénéficie actuellement en libéral d'une forte densité de généralistes (22), d'infirmiers (28) et de kinésithérapeutes (33).

Malgré cette mobilisation et le succès de la **Maison de Santé du Conflent**, et à l'instar du **Roussillon**, ce territoire reste fragile en raison de son isolement (éloignement des grandes métropoles et des centralités, accessibilité hivernale parfois compliquée, ...), de la **prévention qui reste à engager** vers les populations les plus précaires et de l'effort à fournir pour **fluidifier le parcours santé** des habitants.

B – VOLET PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL

B.1 Un écrin naturel avec un exceptionnel capital en biodiversité et paysages

La diversité du territoire s'explique par son importante amplitude altitudinale et ses climats d'influences méditerranéenne et montagnarde. Constituant une véritable trame verte et bleue vers les autres espaces de la Région (Aude et Ariège) voire au sein de l'espace transfrontalier (vers l'Andorre et l'Espagne), ces corridors et réservoirs confèrent au territoire **un rôle important de cœur de nature**. Ces richesses restent à la base du développement d'activités économiques variées : exploitation des sources d'eaux chaudes, pastoralisme (ressource fourragère), tourisme, filière bois, et historiquement l'extraction minière du fer. Ces exploitations sont évidemment encadrées par de nombreuses mesures de protection et de gestion depuis de nombreuses années.

B.2 des paysages, facteur d'attractivité du territoire

Avec une grande diversité de formes et de milieux liés aux variations de la géologie, aux influences méditerranéennes et montagnardes du climat, et à l'action de l'homme, **le paysage est l'un des piliers** de la richesse du territoire. Et les labels Parc naturel régional, Grand Site de France et la présence de plusieurs Réserves naturelles et autres sites classés témoignent de cette richesse.

Structuré en paliers successifs, le paysage s'étage de la plaine du Roussillon jusqu'aux sommets et aux plateaux montagnards ; il a pour fil conducteur la faille de la Têt, à l'origine de la formation des bassins de la Cerdagne et du Conflent. Le paysage est **source de qualité de vie et d'attractivité touristique**. Ce flux touristique exerce une pression sur les espaces, par ailleurs déjà touchés par des phénomènes de déprise agricole qui entraînent une fermeture des milieux et la banalisation des paysages. Une attention particulière à cet enjeu doit être sous-jacente à tout projet pour préserver l'attractivité du territoire

B.3 et une forêt insuffisamment exploitée

La forêt des Pyrénées catalanes à l'étage subalpin se caractérise par la prédominance du Pin à crochets. La vente de bois façonné permettrait de **mieux valoriser le savoir-faire des entreprises** de travaux forestiers locales. La formation rencontre des difficultés à recruter des élèves. En effet, **le métier de bûcheron attire de moins en moins** en raison de la dangerosité de l'activité et de la faible rémunération de la prestation.

Actuellement, en dehors de **l'atelier de sciage** de Douglas installé à Marquixanes, il n'existe plus d'entreprise de **1^{ère} transformation** du bois sur le territoire alors que 97 entreprises sont impliquées dans la **2^{nde} transformation** du bois (menuisier, charpentier, constructeur de maisons bois ainsi que l'ameublement).

Le syndicat mixte du Parc porte une **charte forestière de territoire**, visant à accompagner l'ensemble des acteurs concernés dans la préservation et le développement de la filière bois.

B.4 un patrimoine culturel riche et diversifié à valoriser

Vernaculaire, urbain, religieux, défensif, scientifique, industriel et technique, olympique, historique, architectural civil et militaire, ... le patrimoine local contribue à l'attractivité du territoire et est **un atout pour l'arrivée de nouvelles populations et pour le développement d'activités touristiques**. La préservation et la valorisation du patrimoine bâti

PATRIMOINE PAYSAGER

Unités paysagères :
13 sur les 28 du département.

Sites classés au titre de la loi sur les Paysages de 1930 : 11

Structures gestionnaires organisées :
- Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes ;
- Syndicat mixte Canigó Grand Site (Grand Site de France et d'Occitanie) ;
- Réserves Naturelles Catalanes.

PATRIMOINES MATÉRIELS ET IMMATÉRIELS

Sites Vauban classés Unesco
Mont-Louis et Villefranche de Conflent
Plus beaux villages de France (3)
Feux de la St Jean,
Processions de la Sanch,
Sardanes, cobla, trobades,
Castells, art culinaire, ...
Canigó, montagne sacrée des catalans



PLAN BOIS ENERGIE 66

125 chaufferies bois automatiques installées en 20 ans ;
52.400 t de bois consommées par an (16.000 t équivalentes pétrole évitées) ;
33 emplois permanents créés (le double en indirect) ;
1 filière d'approvisionnement structurée sur plus des ¾ du département

7% de la consommation énergétique départementale ;
57% : taux de couverture EnR ;
Consommation d'énergie par secteur : résidentiel (47%), transport (28%), tertiaire (20%), agriculture industrie (5%) ;
Thémis Solaire Innovation (R&D, conférences, tourisme scientifique)

nécessitent la mise en œuvre de **savoir-faire locaux** mais le manque de matériaux tel que la pierre sèche peut constituer un frein à ce réinvestissement.

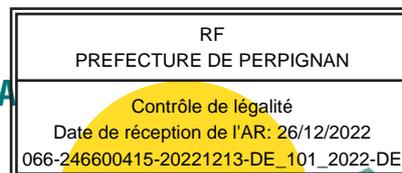


Marqué par un **patrimoine immatériel vivant**, ce territoire est le berceau historique du peuple catalan qui a su conserver sa culture linguistique (écoles bilingues) et folklorique (réseau associatif). Doté de sites de renommée internationale à régionale, ce territoire possède des **atouts de développement indéniables**. Malgré cette richesse, il est à noter la **difficulté à optimiser les retombées économiques** liées à ce patrimoine, le **rayonnement des sites** touristiques les plus fréquentés du territoire restant très insuffisant.

B.5 et un parc d'hébergement touristique à requalifier

Le parc d'hébergement touristique malgré une diversification récente (ex. habitats insolites) est relativement **vétuste et sous qualifié** notamment sur les stations de montagne et de thermalisme. Des hébergements touristiques collectifs (centres de vacances et/ou séjours éducatifs) ont été fermés et d'autres sont menacés à défaut de travaux de mise aux normes et de requalification.

C. ANTICIPER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET REUSSIR LA TRANSITION ENERGETIQUE



C-1 L'eau, ressource précieuse à préserver et partager

Le territoire constitue la **tête de bassin versant de 3 rivières** l'Aude, la Têt et le Sègre qui alimentent les plaines avec d'importantes réserves d'eau constituées par des barrages. Le contexte de réchauffement climatique vient renforcer son **rôle de château d'eau** et inciter à une plus grande attention portée à la préservation des cours d'eau, canaux et nombreuses zones humides présentes.

Sur la Têt, la ressource se constitue à 90% en amont du barrage de Vinça.

Sur l'Aude, les zones humides peuvent stocker jusqu'à l'équivalent des lacs de Matemale et de Puyvalador et sont donc un soutien aux débits d'étiage.

Les nappes plio-quaternaires du Roussillon, réserves stratégiques pour approvisionner la population locale et l'agriculture, sont victimes d'une surexploitation et d'une dégradation de leur qualité. Les efforts consentis ces dernières années (amélioration des rejets de stations d'épuration, encadrement des pratiques agricoles, ...) doivent être poursuivis pour atteindre les objectifs de la DCE*.

C-2 sur un territoire en transition énergétique

Plus des $\frac{3}{4}$ de la consommation d'énergie concerne **l'habitat et les déplacements**, ciblant ainsi les efforts de consommation et de production à fournir en termes de sobriété, d'efficacité et de remplacement des énergies fossiles et nucléaire.

Le territoire du GAL (11% de la population départementale), représente, entre 1986 et 2021, 53% des **chaufferies bois automatiques** installées sur le département (concentration sur les hauts cantons, 60% sous maîtrise d'ouvrage publique).

Secteur en évolution, en 2021, 42% des **installations géothermiques** départementales concernent ce même territoire lorsque le **solaire thermique** collectif ne représente que 9%.

Les 2 dispositifs mis en place (PyLoT* pour la rénovation des meublés touristiques et CEP* pour la rénovation du patrimoine public) visent ainsi à **améliorer l'efficacité thermique du bâti**.

Espace d'expérimentation, le territoire notamment dans sa partie haute a été précurseur dans l'exploitation des énergies renouvelables, avec la réalisation de grands barrages pour l'hydroélectricité, l'installation d'un four solaire et d'une centrale Thémis liés à la recherche et récemment relancés, le bois énergies, la géothermie avec l'utilisation des eaux chaudes.

Des initiatives récentes s'inscrivent dans cet esprit : - étude sur le potentiel hydroélectrique des canaux cerdans ; - étude « canal écologique » en Cerdagne (préservation ressource en eau et biodiversité) ; - étude de faisabilité d'ombrières de parking photovoltaïques (Porté Puymorens, Font-Romeu, Les Angles) ; - ou encore projet de PPT* Canigó Grand Site de France ; - et prise en compte de la trame noire.

La recherche de sobriété et/ou la mise en place de **systèmes énergétiques intelligents** ne restent, pour l'instant, qu'au stade d'expérimentations ponctuelles (extinction éclairage public nocturne, réseaux de chaleur, ...).

D'autre part, le **parc ancien de logements** nécessite une amélioration de ses **performances énergétiques** pour être à la hauteur des enjeux liés au réchauffement climatique et du niveau d'exigence des populations locales ou arrivantes.

Quelques données clés

Surface forestière : 77.900 ha
Taux de boisement : 55%
Principales essences : Douglas, Epicéa, Pin à crochets
Type de peuplements : résineux (63%), feuillus (30%), mixte (7%)
Répartition public (61%) privé (39%)
Programmes et documents d'orientation : SylvACCTES*, CFT*, PAFI*

Mobilité

Bonne desserte routière principale de la plaine vers la montagne (RN116) qui ouvre sur l'Espagne et l'Andorre (RN20)

Projet d'aménagement de la RN116 Ille-sur-Têt/ Prades

Desserte aérienne à moins de trois heures (Perpignan, Carcassonne, Toulouse, Barcelone et Gérone)

Organisation multimodale insuffisante au-delà de l'axe principal Est-Ouest de la RN116

Desserte ferroviaire TER à 1 € (Perpignan – Villefranche de-Conflent) et bus à 1 € (Département) lignes ouvrant sur Paris, Barcelone et Toulouse peu valorisées Train Jaune

Autres : TAD*, bus scolaires, navettes du « dernier km »

Impact environnemental 28% des consommations énergétique dues aux transports routiers (30% en France)



Quelques données clés

Kg de déchets ménagers par an et par habitant :

En France : 460

En Capcir : 764

En Conflent : 396

En Roussillon : 391

En Cerdagne : 522

Valorisation des déchets en 2021 sur le

Département :

Energie : 48%

Organique : 24%

Matière inerte : 15%

Enfouissement : 13%

RF
PREFECTURE DE PERPIGNAN

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 26/12/2022
066-246600415-20221213-DE_101_2022-DE

C-3 avec un modèle agricole en nécessaire transition

Le territoire du GAL est fortement marqué par l'**activité agricole (économie, paysage)** qui se différencie selon le modèle de valorisation des productions. Source d'emploi sur le territoire, la proportion majoritaire d'**exploitants de plus de 50 ans** interroge l'avenir de la profession.

Des évolutions importantes sont à noter à l'échelle du territoire concernant la réduction des produits **phytosanitaires** et l'accroissement des pratiques **agroécologiques** avec une dynamique d'installation en AB*. En plaine, 35,2% de la surface du territoire est agricole avec une **filière arboricole encore très présente** (pêches et nectarines). Organisée en coopératives, cette filière est pourvoyeuse d'emplois saisonniers mais a dû traverser crises, maladie et aléas avant un **retour à la diversification qui demande à être renforcée**.

La filière élevage, essentiellement tournée vers les bovins allaitants (élevage ovin, équin et caprin également en Cerdagne), **domine en montagne**, valorise les territoires d'estives, contribue à l'ouverture des milieux et au maintien de la biodiversité et est soumise à la pression foncière des fonds de vallées et plaines d'altitude. Coopératives, IGP (Rosée et Vedell des Pyrénées catalanes) circuits de proximité et abattoir transfrontalier contribuent à la **bonne dynamique** de cette filière. Très fortement **marqué par le pastoralisme**, le territoire compte 16 AFP* et 51 GP* (ou communes gestionnaires d'estives) et totalise près de 9.000 bovins, 10.000 ovins et 1.000 équins avec, chaque saison, 40 postes saisonniers de bergers et vachers.

Partagé **entre élevage et arboriculture**, piliers de son économie agricole, le Conflent joue la carte des circuits courts.

L'intégration de **produits locaux dans la restauration collective** en Ribéral et la **vente directe** en Conflent et sur les hauts cantons montrent bien la volonté locale de valoriser ces produits notamment par le développement des PAT* en Conflent, Cerdagne Capcir et Pyrénées Orientales.

Par ailleurs, en plus des **boutiques de producteurs** (El Rastell (Prades), Ah La Laiterie (Err), Oh! Délices Paysans (Le Soler en périphérie du territoire), Relais de Serrabone (Boule d'Amont), ...) marchés, foires et fêtes locales participent à la vente en circuits courts des produits locaux. En Capcir, si le monde agro pastoral reste en équilibre fragile, l'activité agricole est aujourd'hui stabilisée et connaît un **nouveau dynamisme** notamment lié au tourisme.

Enfin, l'agriculture est un élément de premier ordre dans la composition locale des paysages marqués par un réseau dense de canaux d'irrigation présents sur l'ensemble du territoire et gérés par des ASA*.

La forêt qui participe à l'atténuation du changement climatique présente également **des fragilités**. Localement, la gestion durable des forêts se heurte à plusieurs difficultés telles que le fort morcellement de la propriété privée et la baisse des volumes récoltés (prix de vente trop faibles et/ou conditions d'achat incertaines).

C-4 une éco-mobilité à soutenir

Le territoire, à la fois **lieu de passage et de destination**, s'organise autour de la **RN116**, depuis Perpignan et la vallée de la Têt, vers la RN20 qui rejoint Bourg-Madame et Porté-Puymorens tandis les RD118 et 618 permettent notamment de desservir les stations de ski.

Malgré les solutions de **transport en commun** existantes, **la voiture**

individuelle reste encore le mode de déplacement dominant, autant pour les déplacements pendulaires des populations locales (75%) que pour les déplacements touristiques. Par ailleurs, l'auto stop organisé de proximité ne trouve pas sa clientèle. Un réseau de bornes de recharge électrique est en cours d'installation avec une densité plus forte en bord de mer qu'en zone rurale et montagnarde tandis que le nombre de place de stationnement reste inférieur au nombre de véhicules.

Le territoire est desservi de part en part par **la ligne TER Perpignan – Villefranche de Conflent – Latour de Carol**.

De Perpignan à Villefranche de Conflent, le train est principalement utilisé pour des trajets domicile travail. Cette offre ferroviaire est désormais pensée en complémentarité avec **l'offre des bus régionaux Lio**, qui permet une desserte plus fine du territoire. Cette portion de ligne ferroviaire a été fermée pendant de longs mois et nécessite d'être à nouveau valorisée.

De Villefranche de Conflent à Latour de Carol, c'est la ligne du **Train Jaune** qui assure la desserte du territoire. Cette ligne historique et patrimoniale est un moyen de communication pour les habitants (statut de TER), mais sa typicité et la qualité des paysages traversés lui donne une vocation touristique très importante. Les collectivités territoriales, dont la Région en tête de proue, se sont déjà fortement investies pour sa remise aux normes. Un projet ambitieux se construit autour de cette ligne (site internet dédié, augmentation du nombre d'aller/retour, **pôle d'échanges multimodaux** permettant une meilleure irrigation du territoire à partir du Train Jaune, ...).

Malgré des efforts engagés dans ce sens (plan vélo Prades et intercommunalité), la très faible utilisation des **2 roues** sur le territoire peut s'expliquer par l'absence d'aménagements spécifiques (manque de sécurité, distance importante résidence-centralité).

C-5 et une économie circulaire à développer

En 40 ans, les quantités de **déchets ménagers** par an et par habitant ont doublé en France.

Dans les Pyrénées Orientales, les habitants trient de mieux en mieux mais parfois encore mal (« Trier c'est bien mais bien trier c'est mieux »). Par ailleurs, des opérations de **sensibilisation** (notamment grand public et scolaires) se développent sur le territoire (ambassadeurs du tri du Sydetom 66 ou des EPCI) afin de performer dans la **collecte** des déchets mais aussi dans la **sobriété** (moins de déchet) avec un taux de retour de 86% des habitants pour qui le tri s'en trouve simplifié, réduisant ainsi les erreurs de tri et les surcoûts de traitement.

Fin 2020, **une recyclerie** a vu le jour sur Prades et permet la réduction des déchets à la source ainsi que le réemploi et le recyclage et tend à faire évoluer les comportements vers plus de **solidarité** (don, recyclage, revente à petit prix) et vers une **éco-citoyenneté** active dans le champ de l'économie circulaire.

Enfin, les **déchets de chantier** du BTP tendent à être mieux pris en charge. Mais au regard du nombre de chantiers publics et privés présents sur le territoire, l'enjeu d'une filière de proximité demanderait une vérification pour limiter le transport, le coût et l'impact sur le territoire.

Quelques données clés

1.200 établissements avec moins de 1 salarié.
6.000 salariés en 2020.
36% des salariés dans des établissements de moins de 10 salariés.
4,8% des emplois dans l'agriculture (3,8% en Occitanie).
27% des emplois salariés à temps partiel.
231 défaillances d'entreprises en 2021.
7.504 créations d'entreprises en 2021.
Secteurs recruteurs du territoire :
68% : services, 17% : le commerce
10% : l'agriculture (dont IAA*)
4% : la construction, 1% : l'industrie

D – UN TISSU ECONOMIQUE FRAGILE

D.1 Une économie encore très présente

Le territoire profite des activités économiques installées sur **le foncier d'entreprises** (ZAE*). En effet, la ZAE de Prades s'est presque totalement commercialisée entre 2019 et 2022 tandis que celle de Vinça, livrée en fin d'année 2022, est déjà commercialisée à 50%. A l'instar de Vinça, les zones d'activité de Ille-sur-Têt et Millas proposent de petites unités foncières avec déjà 72% d'intention d'acquisition provenant à 66% d'entreprises endogènes (3-4 salariés). En Cerdagne, déjà 4 ZAE accueillent les entreprises et en Capcir les 2 ZAE de Font Romeu et Matemale commencent à répondre aux besoins locaux.

Malgré ces installations, en **Roussillon Conflent, le tissu économique reste fragile** (2,3% des établissements comptent plus de 10 salariés) avec 62% des actifs travaillant hors de l'intercommunalité et 50% des communes ne disposant pas d'offre commerciale (concentrée sur Ille-sur-Têt et Millas).

Plus éloignée de Perpignan, la communauté de communes **Conflent Canigó** profite d'un attrait grandissant pour l'accueil **des retraités, et un tourisme vert et de santé**.

Malgré des flux pendulaires sortants encore importants et traduisant un **déficit d'emploi**, c'est aussi un territoire qui devient attractif pour les entreprises avec notamment la **zone d'activité** de Prades et celle à venir de Vinça.

En revanche, **l'économie de proximité** (commerces de détail) est proportionnellement très en dessous des moyennes départementales et régionales. Par ailleurs, il faut noter 76% des établissements **sans salariés** et 59% de l'emploi salarié lié aux **établissements publics et parapublics** (maisons de retraite, EHPAD*, ...).

Pour autant, dans une approche complémentaire de niche, les acteurs des micro filières locales (pierre sèche, plantes à parfum aromatiques et médicinales, bois énergie, céréales, ...) s'organisent afin de mieux structurer l'ensemble de leurs activités depuis la production jusqu'à la distribution en passant par la transformation.

Après avoir subi une dure concurrence des entreprises espagnoles dans les années 2000 à 2010, le territoire **transfrontalier** de la Cerdagne attire depuis quelques années des investisseurs espagnols.

Ici, le **secteur de la santé et du social** fournit plus de 50% des emplois salariés privés auxquels il faut ajouter les emplois du **secteur public, le tissu commercial** représentant près de 30% des emplois salariés.

Des 4 territoires, la communauté de communes **Pyrénées catalanes** est peut-être **la plus rurale** avec une certaine stabilité économique et un **attrait hiver/été** qui se développe, toujours autour **du ski** et, de plus en plus, autour du « **4 saisons** ». Et cela se traduit par une vocation économique résolument tournée vers les **activités de loisirs sportifs et de bien-être**. Le tourisme représente en Capcir 50% des emplois salariés directs avec **une sphère productive (industrie, agriculture, ...) exceptionnellement faible (5%)**.

D.2 avec une forte représentation de l'économie sociale et solidaire

En Occitanie, **l'ESS* est importante et représente 12%** (au 31 décembre 2018) du total des effectifs salariés avec une densité de 370 emplois pour 10.000 habitants (3ième Région de France en termes de poids

de l'ESS dans l'emploi total). Elle représente **13%** dans les Pyrénées Orientales (5ième rang régional) et monte à **18%** sur le bassin d'emploi de Prades (**26%** en Cerdagne).



D.3 une activité touristique majeure

Le tourisme reste toujours **un pilier de l'économie territoriale** qui dynamise les autres secteurs et continue d'attirer un public nombreux sur un territoire qui **dispose de toutes les ressources** rêvées pour ce secteur économique : neige, climatisme, thermalisme, montagne, proximité de la mer, densité importante d'espaces naturels (7 Réserves Naturelles, 1 Parc naturel régional, 1 Grand Site de France et d'Occitanie) et d'un patrimoine culturel remarquables (3 sites Unesco, 4 plus beaux villages de France, abbayes et églises romanes, train jaune, ...)

Pour autant, le tourisme reste spécialisé et concentré sur certains sites. **avec le tourisme de stations et de plein air :**

Si les stations de ski restent le moteur du développement économique des hauts cantons, la plupart des stations de montagne des Pyrénées-Orientales, faisant le constat d'un modèle touristique « tout ski » ayant atteint ses limites, ont entrepris une **diversification vers des activités « 4 saisons »** afin de compléter l'offre ski et de proposer une offre multi-activités tout au long de l'année (bains d'eaux chaudes (Llo, Dorres et St-Thomas les Bains), traîneaux, ski joëring, snow kite, plongée sous glace, ...).

Dans cet esprit, les habitudes de consommation des touristes, centrées sur le ski, les aléas climatiques, le fort endettement de certaines stations de montagne et les investissements importants à consentir nécessitent une **réflexion de fond sur la structuration et la diversification des activités liées au séjour neige.**

Il s'agit de répondre à un **enjeu de maintien de l'attractivité territoriale tout en anticipant changement climatique** et coût de l'énergie.

Ainsi, les trois stations de ski de Formiguères, Porté-Puymorens et Le Cambre d'Aze se sont réunies au sein d'une SPL baptisée « Trio Pyrénées » dans laquelle le Département est actionnaire majoritaire. Un investissement important est prévu pour aider ces 3 stations à se moderniser et à se transformer en « stations 4-saisons ».

Souvent présentée comme une activité hivernale, la montagne est aussi le second espace de destination des Français en juillet-août. **L'été est donc bien une saison tout aussi majeure que l'hiver.** Toutefois, son attractivité repose sur des dynamiques, des profils clients, des flux et des espaces nettement différents de ceux de l'hiver. Plus nature et multi-activités et moins sportive, l'activité estivale se développe sur un périmètre plus large, **dont bénéficient beaucoup plus les destinations hors station**, que les stations. Ce tourisme constitue le principal atout du territoire dans son ensemble et concerne les 4 intercommunalités engagées.

La multiplicité des pratiques, des acteurs et des équipements sportifs de pleine nature **nécessite un important travail de structuration** pour pouvoir démultiplier les retombées économiques tout en maîtrisant les flux et les impacts environnementaux. Le territoire est d'ores et déjà doté de nombreux professionnels de l'encadrement de ces pratiques.

Le territoire est par ailleurs renommé pour son centre national d'entraînement en altitude (CNEA) des **sportifs de haut niveau à Font Romeu**. Il est également support de nombreux événements à caractère sportif de renommée nationale ou internationale.

Et le tourisme culturel :

Thermalisme

Les équipements :

3 espaces thermo ludiques :

Bains de Saint-Thomas (Fontpédrouse), Llo, Dorres
Bains naturels, canyons en eau chaude

2 stations thermales en Conflent ;
Vernet-les-Bains
Moligt-les-Bains

Les fréquentations :

Moligt-les-Bains (2.931 curistes en 2021, 2.245 visiteurs spa en 2019)

Vernet-les-Bains (2.546 curistes en 2021, 9.465 visiteurs spa en 2019)

3 centres thermo ludiques (chiffres 2021)

Bains de Saint Thomas (109.000 visiteurs payants)

Bains de Llo (100 000 visiteurs payants en 2019)

Bains de Dorres (25.936 visiteurs payants en 2017)

Angleo (34.000 visiteurs payants en 2021)



Passejades à Montalba-le-Château © DR



Cueillette de pêches à Ille-sur-Têt ©E Fondecave



Évolution couture 66, atelier de formation à Millas © DR



Samuel Moussali, «Floraluna» production d'huiles essentielles - © JC Milhet

Structuré autour de **sites majeurs** (sites Unesco du Réseau Vauban) ou renommés et emblématiques (**Canigó Grand Site**), **ce secteur peine toujours à émerger** tandis qu'un Pays d'Art et d'Histoire se déploie dans le Conflent.

Bien que bénéficiant d'un label à forte notoriété internationale, les citadelles UNESCO nécessitent encore une meilleure valorisation de leur offre patrimoniale et un développement de leur mise en tourisme.

Cette filière culturelle a besoin de s'organiser en s'appuyant sur les autres offres touristiques. Rappelons également la vitalité événementielle du territoire : Festival International du film des Ciné-Rencontres, Festival de Musique de Chambre Pau Casals.

Par ailleurs, et en complément d'une offre existante (Orgues d'Ille sur Têt, panorama de Força Réal, Musée de la mine d'Escaro, ...), **des projets émergent** autour de la **valorisation du patrimoine géologique** (site minier de la Pinouse à Valmanya, sentier des Angles autour des chaos granitiques, sentier de Llo dans les gorges du Sègre, projet de « Géotraverse » avec le PNR de Corbières Fenouillèdes, ...), mais aussi autour du **solaire** (Thémis Solaire Innovation, Four Solaire d'Odeillo, ...) et du **ciel étoilé** (Festival d'Astronomie, observations et animations diverses, ...). Ces initiatives sont à encourager pour accroître l'attractivité de ce territoire en offre de découverte.

Enfin, **la mobilité touristique** (mode de déplacement patrimonial, dernier kilomètre, connectivités, communication adaptée, ...) reste un enjeu majeur de ces prochaines années et les réflexions et actions déjà engagées méritent d'être encouragées (plateforme numérique train jaune, itinéraires cyclables, bus, pôles d'échanges multimodaux, ...).

La multitude des offres, des acteurs et des sites brouille parfois la lecture des atouts du territoire qui **manque d'une organisation collective efficace pour optimiser les retombées économiques**.

D.4 une forte présence du thermalisme et des espaces thermo-ludiques

En plus des établissements qui permettent la prise en charge de la population locale (structures hospitalières, maisons de retraite, services de soins à domicile et médecine de ville), le territoire attire, grâce à ses **stations thermales et de climatisme**, des patients de la France entière pour le traitement des affections respiratoires et autres maladies chroniques. Le bien-être est devenu un enjeu de premier plan pour notre société. Il s'inscrit de manière profonde dans les habitudes sociales avec une évolution progressive de la question de la prévention santé.

En Conflent, l'ambition annoncée d'améliorer l'état de santé de la population se traduit notamment dans le domaine de la nutrition avec la mise en relation des cantines scolaires locales et des producteurs locaux mais aussi en termes de développement de l'activité physique et sportive.

Le public curiste vient, quant à lui, souvent accompagné d'au moins une personne, pour des séjours de 3 semaines renouvelés sur 3 ans ce qui reste **un atout pour l'économie locale** générant des hébergements et des revenus complémentaires pour le territoire.

Thermalisme et thermoludisme constituent une spécificité du Conflent notamment avec les stations thermales de Moliyg-les-Bains et de Vernet-les-Bains ainsi que les bains d'eaux chaudes de St Thomas (les plus fréquentés du département) et les canyons en eaux chaudes.

Tout comme pour les 3 sites d'eaux chaudes du territoire (Dorres, Llo et St Thomas), la **diversification progressive de l'offre de bien-être**, a permis aux stations thermales de développer leur fréquentation grâce au renforcement de la politique d'image et à l'implication d'acteurs

publics (commune des Angles avec l'Espace Angleo) et privés (Chaîne Thermale du Soleil).

Ainsi, cures thermales, soins de remise en forme et bains d'eaux chaudes naturelles permettent au territoire de proposer une **offre complémentaire** à sa clientèle, en misant sur les **bienfaits naturels** de l'eau et du climat dont il dispose.

D.5 et une couverture numérique encore inégale

L'objectif de couverture de l'intégralité du territoire (objectif national de 100% des foyers en 2025) a nécessité l'intervention des acteurs publics (Région et Département) dans les zones moyennement denses et rurales pour attirer l'investissement privé encore insuffisamment présent.

Malgré cette intervention publique, l'état des lieux en la matière montre **encore de fortes inégalités sur le territoire** (couverture fibre optique de 15,5% en Roussillon, zones blanches encore présentes en Conflent, Cerdagne et Capcir). Ce réseau devrait être finalisé en 2023.

E – RESSOURCES HUMAINES, ORGANISATION DU TRAVAIL ET ACCOMPAGNEMENT

E.1 Une offre d'emploi inadaptée à la demande

La Région Occitanie (41%) représente le 2^{ième} taux de projets de recrutements liés à une **activité saisonnière** le plus important de France derrière la Corse. Dans ce contexte, le territoire enregistre un taux de saisonnalité de 67% dont 94% pour le commerce. Ce constat oblige le territoire à s'adapter à cette catégorie de salariés.

L'identification des **tensions sur les métiers** permet d'améliorer l'orientation des demandeurs d'emploi vers des formations ou métiers en adéquation avec les besoins du marché local du travail.

Prades fait partie des bassins d'emploi ayant une **faible tension sur les métiers** (en 2020, stabilité à -0,5 en dessous de la moyenne régionale à 0,1). Pour autant, la **médecine généraliste et spécialisée (11,1) reste globalement en forte tension sur certaines parties du territoire** ainsi que les secteurs installation / maintenance et construction / BTP. Les métiers les plus recherchés par les employeurs du bassin d'emploi, à 73%, concernent le commerce, la vente et la grande distribution, l'hôtellerie et la restauration, le tourisme, les loisirs et l'animation, la santé, les services à la personne et à la collectivité. Il faut noter (étude BMO * 2022) que, sur le bassin d'emploi de Prades, **les aides-soignants** (médico-psycho, puériculture, assistants médicaux, ...) représentent plus de 50% des projets d'embauche non saisonniers déclarés difficiles (salaires, horaires, pénibilité, déficit d'image, distance).

Toutes catégories confondues, le **moyen de transport** (16% contre 9% en Occitanie) et l'**exclusion numérique** (14% contre 16% en Occitanie) sont les 2 principaux « **freins périphériques à l'emploi** » qui ressortent sur le bassin de Prades. Ainsi, les questions de l'isolement, de la mobilité géographique, de l'accès aux transports en communs et de l'illettrisme numérique restent prégnantes sur ce territoire.

A part dans les Pyrénées Catalanes où le taux de **chômage** est stable, les autres territoires s'affichent **au-dessus des moyennes nationale et régionale**.

Et à l'exception des Pyrénées Catalanes et du Roussillon Conflent, les autres territoires accusent tous une augmentation du chômage sur la période.

L'enquête BMO* 2022 indique que 70% (60% pour la Région) des **projets de recrutement** concernent les activités de services, le commerce couvrant 17%, l'agriculture 10% et la construction et l'industrie 3%.

E-2 peu mobilisatrice pour la jeunesse

La tendance sensible au **rajeunissement de la population** sur la période 2013-2018 ne doit pas masquer les disparités constatées sur le territoire avec notamment un faible indice de jeunesse noté sur le Conflent et la faible attractivité du territoire pour cette tranche de population.

Les **établissements scolaires** sont plutôt bien répartis sur le territoire et offrent des contenus de formation complémentaires : Collège de Millas, Collège d'Ille sur Têt, Collège et Lycée de Prades, Collège et Lycée de Font Romeu (en lien avec la filière sportive et le centre d'entraînement en altitude), collège de Bourg Madame pour les formations techniques et sociales et leCFPPA*. La formation post bac rattachée à l'Université de Perpignan avec un centre de formation STAPS* localisé à Font Romeu ou l'offre du Lycée de Prades (BTS Micro technologies) restent trop limitées pour retenir les jeunes sur le territoire.

Sur le bassin d'emploi de Prades, en 2022, 11% (taux inférieur à celui des Pyrénées Orientales) des demandeurs d'emploi inscrits en catégories ABC* (86% des DEFM*) sont des jeunes (moins de 26 ans). Ces demandeurs d'emploi baissent de 8,9% sur 1 an mais seulement 17% d'entre eux ont un niveau de formation supérieur ou égale à bac +2 tandis que 39% sont des employés qualifiés (contre 49% de l'ensemble des DEFM).

Il est à noter que la proportion de jeunes (moins de 25 ans) en activité réduite* est plus importante qu'en Occitanie (31,4% contre 29%). Enfin, bien que les jeunes bénéficient d'un taux de reprise d'emploi mensuel de 12,6% (taux supérieur de 5 à 10 points en comparaison des autres tranches d'âge plus fragiles dans leur réinsertion professionnelle), ce public reste sensiblement moins mobile qu'en Région (36,3% envisage de se déplacer à plus de 30 mn pour retrouver un emploi contre 36,8% en Occitanie).

E.3 liée à une offre de formation professionnelle limitée sur le territoire

Si la Région figure au 4ième rang national en termes d'entrée en **formation** (impact fort du CPF* en 2021) avec un taux de retour à l'emploi supérieur à 80%, une analyse plus fine sur le bassin de Prades serait intéressante notamment au regard de l'importance de la **saisonnalité** marquée de l'emploi et de l'**éloignement des centres de formation**.

La présence d'antennes des chambres consulaires à Prades et Saillagouse permettait jusqu'à présent de proposer des points d'entrée à la fois pour l'information sur les besoins du territoire et la mise en place de formations délocalisées. Les centres de formation des entreprises et exploitations agricoles se situent tous en dehors du territoire concerné. Or, nous savons que les principaux freins des entreprises et des collectivités à la formation de leurs employés sont la distance et le manque de temps induit.

Des efforts des collectivités en lien avec le CNFPT* pour délocaliser les

formations des agents publics sur le territoire sont en cours et pourraient répondre en partie aux besoins de formation localement (les agents des collectivités peuvent ainsi bénéficier de formation en continue). Par ailleurs, en amont de l'emploi, l'**accompagnement de porteurs de projets** prend la forme d'un outil en faveur des initiatives économiques locales (Tremplin*) avec pour ambition de faire vivre l'économie rurale du territoire grâce à une montée en compétence des bénéficiaires de ce dispositif.

La Région Occitanie, collectivité compétente en termes de formation continue, assure le financement des formations sur l'ensemble du territoire et est particulièrement active sur celui du bassin de Prades. Elle soutient également par des appels à candidature des projets favorisant le **rapprochement géographique** des formations avec les besoins identifiés.

F – COOPERATION ET OUVERTURE DU TERRITOIRE

F.1 Un partenariat transfrontalier et une dynamique d'ouverture

Les Pyrénées catalanes bénéficient d'une **situation géographique stratégique** facilitant la coopération territoriale transfrontalière (Catalogne sud, Andorre, Llivia, Méditerranée). C'est également **un territoire ouvert** sur la périphérie du GAL et en interdépartemental (territoires limitrophes et Région Occitanie). De ce point de vue, les territoires de projets (PNR, Grand Site, EPCI) constituent une opportunité pour favoriser les échanges et les dynamiques en jeu dans différents réseaux (inter Parcs Occitanie, Parcs pyrénéens, Fédération nationale des PNR, Réseau des Grands Sites de France, Réseau des sites Natura 2000, ...) : valorisation inter Parcs de la géologie, préservation et gestion des espaces naturels pyrénéens, développement régional de la filière pierre sèche, valorisation et gestion durable des sommets emblématiques méditerranéens, valorisation des sites Vauban, ...

Atouts

1.2.b Atouts Faiblesses Opportunités Menaces

Un cadre de vie de qualité reconnue

Un capital biodiversité et paysager exceptionnel incluant une montagne vivante et des forêts multifonctionnelles
 De riches patrimoines naturels et culturels et des sites touristiques majeurs
 Un territoire transfrontalier attractif entre mer et montagne
 Des pôles d'excellence reconnus (sport et santé, thermalisme, ENR)
 La catalanité, une identité forte
 Une vie associative culturelle et artistique développée, des événements culturels d'envergure et des festivités importantes toute l'année

Des ressources locales variées sources d'emploi installés et/ou potentiels pour dynamiser l'économie et favoriser la pluriactivité de l'emploi

Un secteur touristique et un tissu associatif et des services pourvoyeurs d'emplois
 Une capacité du territoire à accueillir des visiteurs sur les 4 saisons
 Un secteur du bien être développé (eaux chaudes, thermes)
 Un territoire positionné sur la recherche en énergie solaire (Thémis Solaire Innovation)
 Des productions agricoles variées et de qualité (produits marqués Parc et autres labels de qualité, bio important en SAU...)
 Des stations de ski tournées vers la transition écologique et énergétique et le tourisme 4 saisons

Une démographie toujours en hausse

Et corrélée à une augmentation du niveau moyen de diplômes des habitants et du nombre de séniors et une amélioration de l'indice de jeunesse
 Un territoire attirant de nouvelles populations avec un solde migratoire positif

Un territoire pyrénéen adapté à la multimodalité interne et externe

Présence d'un axe traversant Est Ouest (RN116)
 Infrastructures ferroviaires à conforter pour le transport collectif intermodal vers les métropoles régionales (proximité de pôles urbains d'envergure : Barcelone, Toulouse et Montpellier)

Une organisation territoriale expérimentée

Une habitude de travail en commun reposant sur des projets de territoire mûres (Intercommunalités, PNRPC, Canigó Grand Site) et sur un GAL aguerri (4 programmes LEADER successifs depuis 1994).
 Dispositif Tremplin permettant l'accompagnement des porteurs de projets

Opportunités

De nombreux outils et dispositifs mobilisables

Un territoire s'intégrant dans les politiques contractuelles : PVD, Bourgs-centres pour des espaces publics requalifiés et plus attractifs
 Plan Avenir Montagne
 Positionnement permettant la mobilisation des politiques publiques massif, coopération transfrontalière ...
 PCAET, PAEN, PAT
 Des coopérations partenariales et techniques à fort potentiel :
 Agence des Pyrénées (ingénierie, accompagnement des filières pyrénéennes)
 Coopération inter parcs avec les PNR voisins dont le nouveau PNR Corbières-Fenouillèdes
 Structuration concertée des destinations touristiques pyrénéennes

Politiques en faveur de la mobilité durable

Relance et adaptation du ferroviaire (sécurisation des lignes et cadencement)
 La demande et l'émergence d'une offre de mobilité douce (pistes cyclables, pôles multimodaux...) et de transports transfrontaliers communs
 Vélo-route de la vallée de la Tet (en projet, inscrit au schéma départemental)

Des secteurs d'activité à forte potentialité en phase avec les orientations politiques du Pacte Vert pour l'Occitanie

Un potentiel ENR important et diversifié (air, hydroélectrique, bois énergie, solaire, ...)
 La présence de canaux et d'un réseau hydrographique important (irrigation agricole, centrales micro-hydroélectriques)
 Emergence de plans alimentaires territoriaux (Conflent, Cerdagne Capcir, Département) ; structuration des circuits courts
 Des savoir-faire autour de l'agroalimentaire reposant sur des pratiques agricoles favorables à la biodiversité
 Le développement de l'économie circulaire
 Présence d'infrastructures à fort potentiel de diversification ou de reconversion (sport-santé, centres d'hébergements, équipements stations de ski, caves coopératives)
 Des initiatives citoyennes innovantes (énergies, handicap)
 Un secteur ESS pourvoyeur d'emplois (médicosocial, coopératives agricoles, culture, éducation à l'environnement)
 La silver économie (produits et services à destination des personnes âgées, gisement d'emploi)
 Des filières économiques basées sur les ressources locales en structuration : pleine nature, artisanat d'art, rénovation traditionnelle, pierre sèche, PPAM, bois bocage, céréales

Avec des lieux de vie dégradés

Des centres bourgs concentrant la précarité et la pauvreté avec un déficit d'attractivité et de rayonnement
Des formes urbaines retenues trop consommatrices d'espaces (ex. lotissements sur fonds de vallée)
Une sur-fréquentation de certains sites fragilisant les milieux naturels
Une couverture numérique en très haut débit à conforter et couverture téléphonique déficiente avec des zones blanches
Un réseau électrique sous-dimensionné pour absorber de nouvelles productions notamment en ENR
Un éloignement des services essentiels (notamment difficulté accès aux soins sur grande partie du territoire)
Offre d'équipements culturels, sociaux et de loisirs à améliorer pour tous pour permettre le vivre ensemble

Une économie de « cueillette » fragile et marquée par la saisonnalité

Un secteur arboricole en grande difficulté et des reprises d'exploitations agricoles difficiles
Une filière de valorisation du bois peu structurée, le pin à crochets peu valorisé et des dessertes forestières d'exploitation insuffisantes
Une économie encore très présente et des ressources locales insuffisamment valorisées (patrimoine culturel, agricole...)
Quasi-inexistence de l'économie secondaire en dehors du BTP
Un maillage très hétérogène de l'infrastructure touristique sur le territoire
Difficulté à accueillir de nouvelles entreprises exogènes et à pérenniser les entreprises créées
Un accès difficile au foncier (rareté, cherté) impactant tous les secteurs économiques
Une précarité de l'emploi notamment saisonnier
Un manque de formations adaptées aux besoins du territoire : médicale et para médical, métiers de la montagne, bûcherons.

Un parc de logements inadapté

Un parc résidentiel vétuste (passoires thermiques) et un bâti rural difficile à mettre aux normes
La fermeture d'hébergements collectifs (accueil de groupes)
Un besoin de logements, en qualité et quantité, pour répondre à la demande des jeunes (budget), des saisonniers (disponibilité), des seniors (équipements et services)

Une forte précarité

Bassin d'emplois marqué par un fort taux de chômage, un nombre important de bénéficiaires des minima sociaux
Paupérisation des centres bourgs (chômage concentré)

Des dessertes et réseaux encore insuffisants

Un territoire trop dépendant de la voiture et un étalement urbain qui privilégie la voiture au piéton
Un relief facteur d'isolement et des vallées adjacentes à l'axe Est-Ouest enclavées et un engorgement récurrent de la RN116
Un accès unique par la RN116 (isolement de la Cerdagne-Capcirsi fermeture)
Une desserte ferroviaire sous exploitée (nombre d'arrêts, connexions, cadencement)
Un territoire faiblement équipé pour la mobilité douce et le « dernier kilomètre » (et déficit de bornes électriques à recharge rapide)

Un accompagnement des projets à renforcer

Des dossiers lourds et complexes pour les porteurs de projets (notamment les petites communes sans ingénierie)
Un manque de lisibilité de l'accompagnement disponible
Un manque d'ingénierie

Des risques conjoncturels pour un territoire qui doit se prendre en main

Une dépendance forte de certains secteurs à l'aide publique (agriculture, culture, station de ski)
Certaines communes ZRR
Des normes (strictes en France, inexistantes en Andorre) contraignantes en termes d'aménagement des massifs forestiers pour le ski
Une concurrence due au positionnement géographique frontalier avec l'Espagne (construction, agriculture, 1ère transformation du bois)

Une volonté d'entreprendre encore freinée par un manque de compétences entrepreneuriales
Le départ de la jeunesse la plus diplômée (à partir de bac +2)

Des déséquilibres territoriaux préoccupants

Une amélioration des infrastructures fragile et incertaine dans le temps de mise en place (RN 116, LGV vers Perpignan...)
Des lignes ferroviaires soumises à des stratégies nationales sur le transport (Perpignan-Villefranche, train jaune et Paris/Latour-de-Carol)

Une urbanisation entraînant la dégradation de certains paysages et une pression urbaine sur certaines terres agricoles
Un manque de maîtrise foncière
Risque de résidentialisation accrue, de déprise agricole, d'aménagements opportunistes (éolien et solaire industriel, promoteurs immobiliers)
Le ZAN (zéro artificialisation nette) peut être un obstacle pour certains projets
Augmentation du risque d'exclusion par absence de logements adaptés (quantité/qualité) pour la population pérenne / en résidence principale modeste, jeunes actifs, saisonniers... accaparement des logements par le tourisme (taux de résidence secondaire très important dans certaines communes)

Des secteurs traditionnels pourvoyeurs d'emploi fragilisés

La crise du secteur agricole (arboriculture, élevage, apiculture, viticulture)
Les aléas climatiques qui menacent l'activité des stations de ski
Un service public fragilisé, qui disparaît sans être remplacé
Essoufflement du tissu associatif (fragilité économique et vieillissement, baisse du bénévolat)
Les groupements d'employeurs encore trop compliqués à mettre en place, notamment pour les saisonniers

Des évolutions climatiques qui dégradent la qualité de vie locale

Tempête (Gloria en 2020), gels et sécheresses successifs, augmentation du risque incendie
La raréfaction de la ressource en eau, entraînant des conflits d'usages et accentuant la gestion différenciée avec l'Espagne

1.3 Stratégie du GAL

1.3.a Trois grands défis à relever pour mieux vivre au pays

Le territoire est couvert par deux territoires de projets : d'une part le PNR des Pyrénées Catalanes, porteur du GAL, et d'autre par le projet de Grand site de France «Massif du Canigó», qui disposent tous de deux labels reconnus par le Ministère de la Transition Ecologique. Les 4 communautés de communes du territoire sont lauréates des Contrats de Relance et de Transition Ecologique (3 CRTE).

Nous croyons à l'importance d'un tissu de villes et de territoires dynamiques, proposant un niveau de services élevé en proximité (30 mn maximum de chaque domicile) et une qualité de vie renforçant leur attractivité. La densité des liens, physiques ou dématérialisés, entre tous les territoires (métropoles, villes petites et moyennes, territoires ruraux et de montagne) est une des dimensions déterminantes de la capacité de l'ensemble de la région à faire face aux deux enjeux majeurs de la prochaine décennie: la croissance démographique et la transition écologique et énergétique. Sur le territoire sont reconnus 11 PVD (Petites villes de demain) et 8 contrats bourg centre. La stratégie du GAL vise ainsi à répondre à cet objectif régional en complément de la candidature OS5 FEDER.

Notre territoire est un défi à lui tout seul, ne serait-ce que par sa géographie. Allant de la plaine du Roussillon aux portes montagneuses d'Andorre, il porte autant la nécessité de répondre à des enjeux périurbains qu'ultra-ruraux. Les antagonismes sont nombreux : on peut citer, par exemple, une attractivité jamais démentie malgré un cadre de vie urbain dégradé ou désaffecté dans certains bourgs-centres, une précarité marquée de l'emploi malgré des ressources locales à fortes potentialités. Vu de l'extérieur c'est un lieu de villégiature où il fait bon vivre. Quand on y habite, la vision n'est pas forcément la même.

Un travail de concertation a été mené, qui a permis de valider collégalement un état des lieux partagé du territoire (cf. AFOM). De grandes lignes de forces s'en dégagent, qui ont permis de déterminer les défis s'imposant à notre territoire pour les années à venir.

Ces grandes lignes de forces seront les piliers des grilles de sélection produites par le GAL pour auditer les projets et s'assurer de leur plus-value.

Ces défis et ces ambitions, ont été déclinés en 6 objectifs stratégiques :

Vivre et habiter sur un territoire de qualité pour tous (défi 1)

**1 - Mieux vivre ensemble :
le défi du rééquilibrage territorial
garant de la qualité de vie**

**2 - Mieux vivre demain :
le défi des transitions à mettre
en œuvre**

**3 - Mieux vivre ici :
le défi de soutenir la création
d'activités et d'emplois locaux**

Préserver et valoriser les patrimoines et qualifier les projets et infrastructures touristiques (défi 1)

Anticiper le changement climatique et réussir la transition énergétique (défi 2)

Permettre un modèle économique plus dynamique et vertueux (défi 2 et 3)

Accompagner les porteurs de projets et adapter l'offre de formation à

la demande (défi 3)

Renforcer le partenariat transfrontalier sur le territoire et ouvrir le territoire (transversal aux 3 défis)

Le projet de territoire a été déposé dans la candidature AMI FEDER OS5. Il repose sur ces 6 objectifs déclinés en 28 objectifs opérationnels.

1.3.b Une volonté d'innovation sous le prisme des transitions sociales, écologiques et économiques

La possibilité d'expérimenter par rapport à des problématiques encore assez peu investies sur le territoire est une plus-value réelle de la stratégie LEADER. L'enjeu est de soutenir des projets pilotes pour apprécier leurs retombées et envisager les modalités de leur éventuelle transférabilité à l'ensemble du territoire. Le plan d'action, détaillé dans la partie suivante, se concentre sur ces zones méritant d'être explorées. Voyons ce qui est proposé, pour chacun des trois défis.

**Mieux vivre ensemble : le défi du rééquilibrage territorial
garant de la qualité de vie**

Sur un territoire où le foncier mobilisable est rare, le GAL souhaite accompagner les actions collectives et

les outils qui permettront de le rendre plus accessible pour les petites entreprises. Il s'agira aussi de favoriser les projets pilotes d'habitats partagés intergénérationnels, de soutenir les derniers commerces dans les petits villages garants du lien social et de soutenir les initiatives en faveur de l'emploi saisonnier, précaire mais essentiel pour l'économie locale. Les nouveaux modes d'entrepreneuriat partagé seront encouragés, pour sortir de l'isolement de nombreux travailleurs. Le territoire souhaite aussi soutenir des expérimentations pour les services à la population, dans les domaines de la santé, de l'aide sociale et de l'économie de proximité. Enfin, la qualité de vie reposant sur un cadre de vie préservé, le GAL soutiendra toute initiative permettant de mieux gérer le flux touristique susceptible d'affecter ses aménités.

Mieux vivre demain : le défi des transitions à mettre en œuvre

Le territoire a de nombreux atouts pour réussir sa transition énergétique et écologique. Il s'agira de soutenir les initiatives citoyennes et locales permettant de mettre en œuvre des dynamiques d'économie d'énergie, d'efficacité et de sobriété. Le GAL souhaite aussi accompagner les entreprises développant des solutions dans les champs des matériaux, des usages et du développement des économies d'énergie. Il a également l'ambition de se concentrer sur son organisation alimentaire territoriale, en travaillant sur toute la chaîne d'approvisionnement (de la ferme à l'assiette). Des PAT émergent, il faut soutenir leur essor. Le champ de la mobilité est lui aussi investi, tout particulièrement sur les mobilités solidaires et partagées, les mobilités douces. Un défi de taille pour un territoire de montagne. Enfin, l'économie circulaire sera abordée sous l'angle du ré-usage, de la ressourcerie, des solidarités, de la lutte contre le gaspillage et des circuits courts.

Mieux vivre ici : le défi de soutenir la création d'activités et d'emplois locaux

La transition principale à réussir ici est de parvenir à pérenniser et créer des emplois ancrés localement, sur un des bassins d'emplois les plus précaires de France métropolitaine, via le soutien aux initiatives structurant l'organisation du marché et de l'emploi local. Pour cela le soutien à deux problématiques est envisagé: impulser la structuration de filières locales porteuses d'emploi et accompagner collectivement ces initiatives économiques (mutualisation de moyens). Une transition économique réussie reposera aussi sur le soutien aux projets économiques valorisant les ressources locales de manière exemplaire et porteurs d'emplois qui font sens. Des actions en faveur d'un tourisme plus responsable et durable sont déjà mises en œuvre localement, celles-ci doivent être coordonnées et mise en perspectives à l'échelle territoriale. Enfin, il s'agira pour le GAL d'accompagner les projets de formation-action (voir plus loin

1.3.c), de continuer à soutenir les acteurs socio-économiques investis dans les champs de l'éducation à l'environnement et de la culture, de deux piliers d'un vivre-ensemble et d'une citoyenneté retrouvée.

1.3.c Une stratégie locale au diapason des ambitions régionales, nationales et européennes

Green Deal et politiques européennes : le GAL souhaite apporter son soutien aux entreprises développant des solutions techniques respectueuses de l'environnement, soutenir des études et aménagements de lieux (services, entreprises) visant l'efficacité énergétique, ainsi que des actions permettant de réduire les pollutions (mobilité douce, ressource, lutte contre le gaspillage, gestion des flux touristiques). Il sera aussi question de travailler sur une chaîne d'alimentation plus durable, faisant ainsi écho à la stratégie de circuits courts dite « from farm to fork ».

France 2030 : notre stratégie fait aussi écho à ce nouveau plan d'investissement qui agrège divers objets et intègre les stratégies d'accélération, initialement lancées dans le cadre du quatrième Programme d'investissements d'avenir. Notamment pour ses ambitions n°2 (renforcer les énergies renouvelables), n°3 (décarboner l'industrie), n°6 (Investir dans une alimentation saine, durable et traçable), n°8 (production de contenus culturels et créatifs). La stratégie prévoit de soutenir des dispositifs d'émergence de projets locaux et innovants, notamment avec les acteurs de l'ESS, pour accélérer le développement de filières durables.



Atelier artistique, collectif La Clé à Villefrance-de-Conflent - © DR

REPOS 2050 : le territoire a un fort potentiel de productions d'énergies renouvelables. Le GAL souhaite soutenir les actions permettant d'encadrer ces productions (PCAET, TEPCV, plan de paysage de transition énergétique), de soutenir les démarches citoyennes, les actions en faveur de la sobriété ainsi que les solutions locales d'accompagnement à l'efficacité énergétique. Cette attention sera portée de manière transversale à tous les projets (tertiaire, transport, agriculture) avec les grilles de sélection, de manière transversale. Ainsi, le GAL souhaite apporter son concours à cette stratégie régionale

PACTE VERT OCCITANIE : Le GAL s'est fortement inspiré de ses lignes directrices. Les évolutions sociétales nécessitent de préparer nos territoires à un changement de mode de vie. A l'instar du Pacte Vert Occitanie, la stratégie du GAL porte l'ambition de reprendre le contrôle de notre alimentation en privilégiant une agriculture durable et respectueuse des ressources, d'accompagner les évolutions du marché de l'emploi (mobilité, collaboratif), d'anticiper les changements d'usages liés à la mobilité (mobilités douces, nouveaux modes de déplacements), et d'agir, en mobilisant le FEDER et d'autres financements, sur l'émergence de logements décents et accessibles pour les populations précaires. Culture et coopération seront aussi deux leviers présents dans le Pacte que le GAL actionnera. La santé, ainsi que la formation sont deux sujets peu traités dans le programme LEADER, mais le seront avec l'ATI FEDER et la mobilisation de notre ingénierie territoriale sur d'autres lignes (FEDER, nationales). Enfin, le territoire a aussi souhaité mettre l'accent sur des emplois et activités respectueuses du vivant et des ressources.

1.3.d Logique d'intervention intégrée : optimiser les outils à disposition du territoire

La logique d'intervention s'appuie sur l'architecture proposée par l'autorité régionale dans le cadre de la mise en place des CTO et de leur logique intégratrice qui a structuré l'élaboration de notre stratégie. Le GAL Leader, par ses interventions ciblées et complémentaires des autres dispositifs (cf. co-financements mobilisables et lignes de partages avec les autres fonds européens dans chaque fiche action), apportera son appui à celle-ci. Le travail effectué a également permis de vérifier la pertinence des objectifs par rapport aux projets repérés lors de la concertation (le PNR des Pyrénées Catalanes ayant de plus la particularité de porter son GAL en extraterritorialité).

1.3.e Hiérarchisation des objectifs et articulation avec les autres mesures du PSN



Leader participera, à travers le soutien à des dispositifs complémentaires du PSN, aux 3 grands objectifs de la PAC :

- favoriser le développement d'un secteur agricole innovant, résilient et diversifié garantissant la sécurité alimentaire (objectifs 2.2., 3.1 et 3.2 du logigramme)
- renforcer la protection de l'environnement et l'action pour le climat afin de contribuer aux objectifs de l'Union (objectifs 1.5, 2.1, 2.3 et 2.4 du logigramme)
- renforcer et consolider le tissu socio-économique des zones rurales (objectifs 1.1 à 1.3. et 3.1. à 3.4) avec une attention marquée pour ce 3ème objectif.

L'articulation avec les 18 mesures activées par la Région Occitanie sur le PSN 2023-2027 sera recherchée et finalisée pendant la phase de conventionnement lorsque les modalités et critères de mise en œuvre seront connus.

1.3.f La plus-value de notre programme

LEADER est LE projet de territoire qui permet le mieux de répondre à l'objectif de l'UE « d'une Europe plus proche des citoyens », étant incarné par un comité de programmation représentatif de ses forces vives et une équipe technique à son service ayant à cœur de faire vivre les principes fondamentaux du programme.

Notre projet se veut être le ciment des grands projets structurants. Le programme permettra d'aider les collectivités, associations et entreprises sur des projets de moindre envergure ou inéligibles en raison des seuils ou de la nature des dépenses (ex. coûts salariaux). Les lignes de partages ont été réfléchies en ce sens, et LEADER sera parfois le pied à l'étrier pour des projets en plusieurs phases.

Sa grille de lecture reposera sur des préceptes qui sont son ADN : dimension partenariale, solidarité et justice territoriale, exigence environnementale et ancrage territoriale. Le GAL propose une fiche coopération, convaincu qu'un territoire ouvert aux échanges est un territoire vivant.

Le programme proposé dans cette candidature souhaite soutenir l'expérimentation dans des domaines liés à la transition énergétique (matériaux, mobilité) et sociale (lieux hybrides, intergénérationnels). LEADER est le programme du droit à l'échec, de l'initiative locale qu'il faut tester, et accompagner. Sur ce point aussi, le GAL souhaite continuer à accompagner les dispositifs locaux permettant de structurer au mieux les idées vers des projets concrets par de l'ingénierie de projet.

Partie 2 : le plan d'action

2.1 Déclinaison de la stratégie en un plan d'actions

Pour déployer la stratégie du GAL à l'échelle du territoire, le plan d'action retenu s'articule autour des 3 grands défis identifiés à partir du diagnostic posé sur ce territoire, du travail de concertation et du recensement de projets. Sur cette base, le plan d'action du GAL entend répondre à ces 3 grands défis du territoire et apporter des réponses opérationnelles dans le champ des thématiques prioritaires retenues pour cette programmation : services et économie de proximité, attractivité du territoire, transitions écologiques et énergétiques et accès à l'emploi en milieu rural.

Ainsi, le plan d'actions prévoit :

Pour relever le défi du rééquilibrage territorial garant de la qualité de vie :

- **De répondre au besoin du territoire d'une meilleure maîtrise de l'immobilier et du foncier agricole et économique** grâce à un travail de recensement et diagnostic, de mobilisation et d'actions pilotes de remobilisation des biens. L'ensemble de ces actions doit apporter des connaissances et des perspectives d'amélioration face à une qualité préoccupante du parc immobilier le plus ancien et à un accès au foncier rendu difficile de par la rareté et la cherté des biens impactant tous les secteurs économiques ;

- **De travailler sur le « vivre ensemble » et la revitalisation des cœurs de village** grâce à des actions de recensements, études, diagnostics, diffusion portant sur les bonnes pratiques et actions exemplaires, l'amélioration de l'accès au logement, le tourisme social et solidaire et l'accueil de groupes. Le plan d'action prévoit également de soutenir la

création d'habitats partagés ou de lieux intergénérationnels hybrides, la création et/ou la rénovation de lieux d'accueil dédiés aux pratiques socioculturelles ou éducatives, les travaux d'aménagement intérieur des multiservices et/ou derniers commerces de villages, et enfin la création de jardins familiaux. Ces actions entendent répondre au constat de certains centres bourgs concentrant encore précarité et pauvreté avec un déficit d'attractivité et de rayonnement au bénéfice de l'ensemble du territoire ;

- **De soutenir l'aménagement de locaux économiques collectifs** en faveur de l'emploi par des études portant sur la création de couveuses, pépinières et espaces tests agricoles et par un investissement dans la rénovation et l'équipement de bâtiments dédiés aux tiers lieux, aux espaces hybrides et collaboratifs permettant le développement du télétravail. Ces actions sont des réponses au « droit à tester », à la précarité et à l'isolement de certains acteurs de l'économie locale ;

- **D'améliorer les services locaux aux populations** par des actions de diagnostics, études, formations associées aux services à la population, à l'itinérance des services, aux projets pilotes santé, à la mutualisation des services mais aussi par des actions de mise en place de services essentiels à la vie collective et d'investissements au bénéfice de l'inclusion sociale de tous les publics. Ces actions doivent améliorer l'attractivité du territoire et contribuer à un rééquilibrage face au constat de la disparition de certains services en milieu rural ;

- **De préserver le cadre de vie** du territoire par des études portant sur la connaissance et la gestion du patrimoine rural et par des actions soutenant la mai-

trise des fréquentations et la médiation en sites naturels. Des actions de professionnalisation et de mise en réseau des acteurs du tourisme et d'observatoire des paysages et de la biodiversité doivent également contribuer à préserver et renforcer un cadre de vie de qualité qui profite déjà de la richesse des patrimoines naturels et culturels du territoire.

Pour relever le défi des transitions alimentaire et énergétique à mettre en œuvre dans une démarche de sobriété :

- D'accompagner la transition énergétique et écologique du territoire par la mise en place de bouquets de services pour la rénovation et la remise en marché de logements pour les saisonniers ou pour des séjours de longue durée (6 mois) et par des actions de soutien à l'élaboration et la mise en œuvre de PCAET et de plan paysage pour la transition énergétique, par un soutien aux actions citoyennes en faveur de la transition énergétique, aux initiatives innovantes sur des opérations de mobilité douce, d'énergie renouvelable ou d'économie d'énergie, de développement d'éco matériaux locaux et de méthodes constructives associées et par un soutien à des actions de sensibilisation ou de transmission des connaissances et savoir faire utiles à la sobriété et à la transition énergétique. Ces actions répondent au constat d'un parc résidentiel vétuste (passoires thermiques), d'un bâti rural difficile à mettre aux normes, d'un besoin de logements de qualité thermique et du besoin d'accompagnement des initiatives inscrites dans cette trajectoire de transition du territoire.

- D'accompagner la transition alimentaire du territoire à travers la création, la rénovation et la promotion de lieux collectifs de vente directe, à travers des actions d'organisation collective permettant l'autonomie alimentaire en même temps que le renforcement de l'approvisionnement en produits bio et locaux et le développement de services itinérants de commercialisation de ces produits et également à travers le soutien à la mise en œuvre des plans alimentaires territoriaux ou d'actions en faveur d'un système alimentaire durable et de qualité. Ce plan d'actions prévoit par ailleurs de soutenir les nouveaux installés agricoles (accompagnement, formation, facilitation à la transmission) ainsi que la modernisation de l'outil de travail agricole (exploitants inéligibles au FEADER) et d'accompagner les exploitants agricoles dans leurs démarches d'adaptation, de diversification et/ou de reconversion. Ces actions répondent à la nécessité de consolider les démarches engagées mais encore fragiles dans ces différents domaines.

- D'organiser les mobilités douces ou partagées à travers des études de mobilité liée au désencla-

vement des zones isolées du territoire mais aussi à travers le soutien aux projets de report modal, aux projets favorisant l'auto-partage, aux projets de pôles d'échanges multimodaux et aires de mobilité et aux projets innovants en matière de mobilité douce. Ce plan d'actions prévoit également de contribuer aux petits investissements dans les infrastructures de recharge et d'avitaillement de vecteurs énergétiques décarbonés pour la mobilité. Dans un contexte de demandes émergentes, ces actions répondent au constat d'un territoire encore trop dépendant de la voiture et faiblement équipé en termes de mobilité douce.

- D'agir en faveur de l'économie circulaire par un soutien aux actions de prévention du gaspillage et de valorisation des déchets, aux entreprises innovantes dans la valorisation ou le réemploi des matériaux et aux projets de récupération de matériaux et de ressource. Ces actions s'inscrivent dans un contexte d'économie circulaire encore à développer et où la diminution des quantités de déchets, l'amélioration de leur collecte et de leur recyclage restent des objectifs à atteindre.

Pour relever le défi d'un territoire solidaire qui soutient les activités et les filières qui valorisent nos ressources :

- De soutenir les porteurs de projets privés valorisant les ressources locales par un effort d'adaptation ou de modernisation de leur outil de production. Il s'agit ici d'actions en faveur du soutien aux petits outils de production liés aux filières émergentes et savoir-faire artisanaux, au développement de l'outil de travail des socioprofessionnels de pleine nature et aux projets de modernisation dans le secteur du bien-être (thermalisme et santé). Ces actions doivent contribuer à renforcer les acteurs locaux utilisant les ressources locales par ailleurs encore insuffisamment valorisées sur un territoire toujours marqué par une sphère productive trop peu présente.

- De soutenir les projets de structuration des filières de proximité par un accompagnement des actions collectives d'acquisition de connaissances (gisements, clientèles, débouchés), des actions d'expérimentation, des actions mobilisatrices des ressources locales en circuit court, de l'animation de collectifs de producteurs et/ou de transformateurs, de l'organisation d'évènementiels mais aussi par un soutien aux investissements mutualisés ou partagés (outils de travail de 1ère transformation, conditionnement, stockage). Ces actions s'inscrivent dans un contexte favorable où les filières économiques locales sont demandeuses et prêtes à fournir l'effort nécessaire à leur structuration.

- **De soutenir une offre de diversification économique des acteurs socio éducatifs et culturels** par la valorisation des ressources. Il s'agit pour le GAL d'apporter un appui à la conception de programmes, de supports socio éducatifs et de sites de démonstration dans les secteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable, de la culture scientifique et technique et des sciences participatives, d'apporter un appui à la conception, à la promotion et à la diffusion de créations culturelles ainsi qu'au développement d'activités éco agro touristique au service de l'éducation aux enjeux écologiques. Ces actions doivent permettre de consolider les activités concernées alors que les acteurs économiques de ces secteurs peinent encore à se stabiliser par manque de visibilité et d'identification du bon modèle économique.

- **De soutenir des actions d'organisation, de formation, d'accompagnement de l'emploi et de l'activité locale** à travers la création, la réhabilitation et/ou l'équipement de bâtiments permettant d'améliorer l'accès à la formation, à travers l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de marketing territorial ou de destination touristique et à travers des actions en faveur de la mise en réseaux et de l'innovation organisationnelle au service de l'accompagnement des acteurs économiques. Ces actions répondent à un constat de manque de formations locales adaptées aux besoins du territoire, à une volonté d'entreprendre encore trop souvent freinée par un manque de compétences entrepreneuriales et à la nécessité d'organiser l'attractivité du territoire.

Cette stratégie bénéficiera, sur l'ensemble des objectifs et de son plan d'actions, de la valeur ajoutée de la **coopération** qu'elle soit transfrontalière, transnationale ou interterritoriale pour imaginer conjointement et partager de nouvelles solutions pour répondre à des problématiques communes.

«Dessine-moi du pain», Fournil de Marion à Eyne © PNRPC



2.2 Liste des projets potentiels du début de programme

Le GAL a procédé à un large recensement de projets. Plus de 400 ont été remontés sur le territoire du GAL. Un travail de tri a été fait pour déterminer un pré-fléchage, en tenant compte des éléments en notre possession sur les lignes de partage FEDER – FEADER. Plus de 80 projets ont été repérés, qui peuvent entrer dans la stratégie Leader. Les principales actions sont détaillées dans un tableau (cf. annexe 6).

Certains pourront être réorientés suite au travail de pré-conventionnement. La liste est non exhaustive.

Les fiches sont plafonnées à 50 000 €. L'estimation Leader se base sur un taux maximum d'aide publique de 80%, avec un taux maximum de 80% pour LEADER. Ce tableau n'a de valeur qu'indicative. Sont pris en compte uniquement les projets qui ont été chiffrés et présentés sur la période 2024-2025.

Dans ces conditions, c'est 1.02 millions d'euros de FEADER qui seraient fléchés sur les fiches 1 à 4, coopération comprise. Cela représente un volume prévisionnel de 500 000 € de LEADER par an, hors animation.

Le montant moyen LEADER constaté en l'état serait de 34 700 € sur la FA1 ; de 41 600 € sur la FA2 (21 800 € si on ôte les 200 000 € de LEADER fléchés sur les ASA de travaux) et de 25 400 € sur la FA3. Une dizaine de projets sont pour le moment identifiés par fiches, auxquelles s'ajoutent des projets dont le chiffrage reste à préciser (voir ci-après, « par ailleurs »).

Dans l'évaluation de son programme 2014-2020, le GAL a pu mettre en avant l'efficacité des dispositifs de financements intercommunaux pour mobiliser LEADER au bénéfice des petites entreprises (près de 750 000 € mobilisés, pour 33 dossiers). Cela a été pris en compte pour l'élaboration de la maquette finale. L'aide aux petites entreprises est particulièrement concentrée sur la fiche 3, dans une moindre mesure sur la fiche 2.

Le GAL table sur la programmation de 15 à 20 projets par an hors animation.

PAR AILLEURS : Ne figurent pas dans le tableau récapitulatif les projets suivants dont le chiffrage reste à préciser mais qui s'inscrivent pleinement dans la stratégie Leader: ressourcerie de matériaux (commune de Conat) ; aménagement de l'ancienne sécherie de l'ONF (commune de la Cabanasse) ; aménagement d'un bistrot de pays (commune d'Olette) ; dispositif Pylot (PNR Pyrénées Catalanes) ; requalification

de friches en centre-ville et création d'une épicerie solidaire (commune de Millas) ; Destination écotouristique pyrénéennes catalanes (Syndicat Mixte GS Canigó) ; dispositifs d'aides financières à destination des entreprises locales par les CC du territoire ; rénovation du four solaire (commune de Mont Louis) ; bistrot de pays (commune de Bouleternère) ; aménagement de tiers lieux (CC Pyrénées Catalanes) ; Etude, gouvernance et développement de projets d'ENR (CC Pyrénées Catalanes) ; Etude stratégique sur l'amélioration du logement des populations permanentes (CC Pyrénées Catalanes) ; Animations pour la structuration touristique 4 saison (CC Pyrénées Catalanes).

Partie 3 : la maquette financière

(cf. Annexe 6)

FA	Nom de la fiche action	Total des paiements prévus		
		FEADER	Dépense publique nationale	Aide publique totale (FEADER+ dépense publique nationale)
1	Un territoire accueillant et attractif au cadre de vie préservé	728 700.00	182 175.00	910 875.00
2	Transitions et sobriété : un territoire en quête de résilience alimentaire et énergétique	636 000.00	159 000.00	795 000.00
3	Un territoire solidaire qui soutient les activités et les filières qui valorisent nos ressources	584 200.00	146 050.00	730 250.00
4	Coopération	70 000.00	17 500.00	87 500.00
5	Animation	500 480.00	125 120.00	625 600.00
TOTAL		2 519 380.00	629 845.00	3 149 225.00

Partie 4 : la gouvernance

4.1. Concertation

Les acteurs du territoire ont été associés à différents temps de concertation sur la stratégie territoriale du futur CTO du diagnostic au plan d'actions et à la définition des objectifs assignés à chaque dispositif ou programme (ATI FEDER OS5, Leader ...).

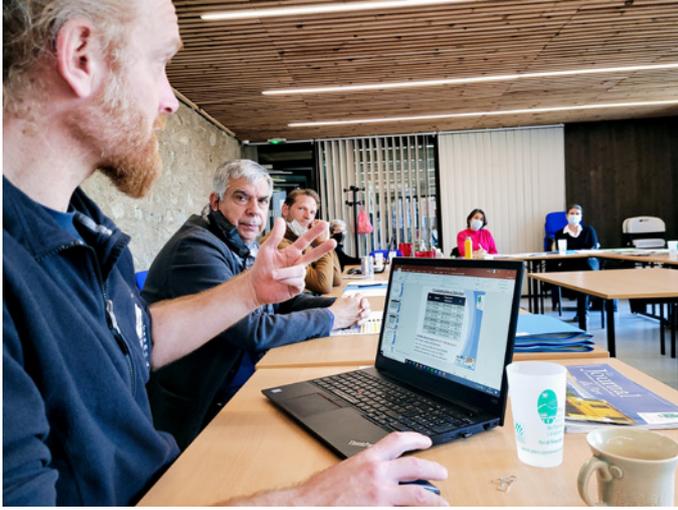
Dates	Structures / Démarche	Objet
9 juin 2022	Groupe de travail des acteurs et partenaires des filières économiques émergentes locales.	Concertation dans le cadre de la future stratégie.
28 juin 2022	Comité de pilotage du dispositif TREMPIN.	Echanges sur le diagnostic de territoire et contribution à la stratégie.
5 juillet 2022	Conférence des maires de la communauté de communes Conflent <u>Canigó</u> .	Travail à partir de la matrice Atouts Faiblesses Opportunités Menaces.
6 juillet 2022	Conférence des maires de la communauté de communes Roussillon Conflent.	Travail à partir de la matrice Atouts Faiblesses Opportunités Menaces.
12 juillet 2022	Conférence des maires de la communauté de communes Pyrénées Cerdagne.	Travail à partir de la matrice Atouts Faiblesses Opportunités Menaces.
8 août 2022	Conférence des maires de la communauté de communes Pyrénées Catalanes.	Travail à partir de la matrice Atouts Faiblesses Opportunités Menaces.
Octobre 2022	EPCI, Consulaires, Tremplin, Département, <u>Coprog Leader</u> , SMCGS, ADT, FRNC.	Concertation sur la stratégie.

Parallèlement, un recensement des projets publics et privés du territoire du GAL a été effectué de mai à juillet 2022. Plus de 400 projets ont été recensés et ont permis de conforter les choix des objectifs opérationnels et sous opérationnels.

La gouvernance s'assurera de la poursuite de concertation sur les différentes étapes de la mise en œuvre de la stratégie CTO-ATI-LEADER.

4.2. Le comité de programmation

Terres romanes en pays catalan s'est construit autour de solidarités entre micro terroirs. Ce périmètre (Communautés de communes Conflent Canigó, Pyrénées Catalanes, Pyrénées Cerdagne et Roussillon Conflent) porte un GAL depuis 4 générations, créant des habitudes de travail en commun sur toute une vallée qui bénéficie ainsi d'une ingénierie et de fonds dédiés au-delà du périmètre du Parc.



La composition envisagée

Collège public :

Les périmètres du CTO, du FEDER ATI et du GAL LEADER se superposant sur notre territoire, il est proposé que le collège des personnes morales de droit public du GAL LEADER constitue la gouvernance du CTO et du FEDER ATI. Ainsi, les élus du collège public du GAL seront partie prenante de la conférence des maires du CTO mobilisée dans le cadre de l'élaboration de la candidature et des programmes opérationnels du futur CTO.

Les structures publiques seront les suivantes :

- Communautés de communes Conflent Canigó, Pyrénées Catalanes, Pyrénées Cerdagne, Roussillon Conflent ;
- Syndicat Mixte du PNR des Pyrénées Catalanes ;
- Syndicat Mixte du Canigó Grand Site de France.

Collège privé :

Pour la partie privée, le territoire mobilisera les structures dont les champs de compétences recoupent les thématiques du futur programme LEADER. La liste de ces structures est présentée en annexe 8.

Membres associés de droit :

Seront également représentés dans cette gouvernance des représentants :

- du Département des Pyrénées Orientales ;
- de la Région Occitanie ;
- de l'Etat.

L'ADRET - Centre EUROPE DIRECT Pyrénées sera invité à participer aux comités.

Cette composition du comité de programmation sera garante :

- D'une part du bon équilibre des programmations à l'échelle du territoire et ;
- D'autre part, de la cohérence de ces programmations avec la stratégie déployée.

La diversité affichée dans la composition du comité

de programmation permettra d'alimenter la réflexion collective et de faire de ce comité un lieu de mobilisation des compétences et d'échanges d'idées.

4.3. Le comité technique territorial

Ce comité technique sera constitué des chargés de mission des intercommunalités, des partenaires techniques (acteurs de l'ESS, chambres consulaires, développeurs économiques, ...) et d'agents de l'équipe du Canigó Grand Site et de l'équipe du Parc naturel régional. Il assurera un accompagnement et proposera des pistes d'amélioration des projets.



Partie 5 : le pilotage et l'évaluation

5.1 Ingénierie

Le Syndicat mixte du PNR et les 4 communautés de communes concernées ont validé l'organisation suivante en termes d'ingénierie.

Ils recruteront :

- **Un animateur territorial (0.8 ETP)** du programme.

Au regard de la valeur ajoutée du dispositif partenarial Tremplin d'accompagnement des projets à vocation économique mis en place de manière expérimentale lors du précédent programme, il est proposé de renforcer, pour la période 2022 - 2027 l'animation du GAL en intégrant pleinement cette méthodologie d'accompagnement partenariale dans l'animation du programme Leader afin de faciliter l'émergence de projets innovants répondant à la stratégie du GAL.

Cet animateur accueillera les porteurs de projet en amont de leur demande de subvention et suivra leur projet avec les partenaires. Il veillera à l'intégration de leur action dans la stratégie du GAL.

Il assurera le lien entre le comité de programmation et ses décisions dans le cadre de son suivi de la stratégie et de son action prospective : détection de besoins collectifs, puis animation territoriale et/ou de filière pour faire émerger des porteurs de projets et des projets pouvant répondre à ce besoin, éventuellement au travers de pilotage d'étude stratégique. Il assurera l'animation et la coordination avec le Comité technique territorial : les chargés de mission des intercommunalités, des partenaires techniques (acteurs de l'ESS, chambres consulaires, développeurs économiques...) et l'équipe de Canigó Grand Site et l'équipe du Parc naturel régional pour s'assurer d'un accompagnement et d'une animation territoriale de la stratégie.

- **Un animateur du programme Leader (0.8 ETP)**. Il aura en charge le suivi de la mise en œuvre du programme : suivi de la maquette financière, préparation des réunions du comité de programmation, lien avec les autres programmes et contrats (CTO, OS5 FEDER) et les autres sources de financements.

Sera mis en place **un outil de suivi de l'accueil** des

porteurs de projets, et des suites indiquées. Le comité de programmation sera ainsi informé de toutes les sollicitations des porteurs de projet que l'issue soit une demande de subvention LEADER ou non.

L'animateur suivra les porteurs de projet du dépôt de la demande de subvention à la programmation.

Il réalisera le suivi financier ainsi que les tableaux de bords du programme Il assurera le suivi et l'évaluation de la programmation.

- **Un gestionnaire (0.8 ETP)**. Une fois le porteur de projet identifié et fléché sur le programme Leader il aura en charge le suivi administratif et financier de chaque projet. Il sera en relation avec les porteurs de projets après vérification des dépenses pour l'instruction administrative des projets proposés et le contrôle de l'éligibilité des dépenses. Il aura en charge le lien avec la Région lors de l'instruction des dossiers. Il veillera à la cohérence des fonds entre les différents contrats.

- Ces agents seront salariés par le SM du PNR et seront basés à la maison du Parc à Olette. Ils pourront animer des réunions du comité technique et des réunions spécifiques à la mise en œuvre de la stratégie Leader avec les partenaires sur l'ensemble du territoire concerné.

Au-delà du **rôle d'ambassadeur** du programme LEADER associé au comité de programmation, les différentes collectivités, les 4 communautés de communes et les deux territoires de projets ainsi que les partenaires économiques nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie ont identifié **les moyens d'ingénierie relais du programme**. Ces agents identifiés auront pour rôle de communiquer sur le programme, orienter les porteurs de projet, animer les thématiques identifiées pour faire émerger des actions de la stratégie.



5.2 Suivi-Evaluation

Pour cette nouvelle période 2021-2027, l'évaluation du programme Leader répondra à 2 obligations :

- La contribution du programme à la mise en œuvre de la PAC conformément aux attentes nationales
- La contribution du programme aux enjeux du territoire posés dans la stratégie.

Pour la 1ère entrée (PAC), il s'agit de s'assurer que les 3 fiches actions répondent bien aux ambitions nationales et européennes. Les indicateurs proposés par la commission européenne ont été rattachés aux fiches actions correspondantes (cf fiches actions en annexe). Ce sont des indicateurs de résultats qu'il conviendra de croiser avec les autres indicateurs : réalisation au niveau de chaque projet et impacts lors de l'évaluation du projet de territoire qui sera mené en 2027 lors de la révision de la Charte du Parc et des programmes mise en œuvre.

Pour la 2nde entrée (enjeux du territoire), chaque projet devra décrire très précisément ses objectifs et les mesures qui permettront d'évaluer les attentes et le niveau de réalisation. Ces indicateurs viendront alimenter les indicateurs propres à chaque fiche action au regard de la stratégie du territoire. Des indicateurs d'impact et de réalisation sont déjà présents dans les stratégies portées par les partenaires. Il s'agira donc de croiser ces indicateurs pour n'en retenir que 3 à 5 par fiche pour une évaluation globale du programme et de son impact sur le territoire.

Ce travail sera réalisé lors du conventionnement, suivi en continu sur la période de programmation avec le comité technique pour vérifier les avancées

des projets et restituer au comité de programmation qui pourra ainsi s'appuyer sur des éléments chiffrés pour réajuster la sélection des projets.

Ces différents temps de travail doivent permettre d'**évaluer les opérations** au regard de leurs objectifs propres d'une part et, d'autre part, au regard de leur contribution au programme. Ils permettront également d'**évaluer le pilotage et la contribution du programme aux politiques européennes** avec les partenaires financiers et techniques et l'autorité de gestion.

5.3 stratégie de communication



La candidature LEADER porte sur **101 communes, 7 communautés** de communes et 2 syndicats mixtes. Sa préparation a mobilisé de nombreux acteurs et a permis de recenser plus de 400 projets. La stratégie de communication vise à faire connaître le programme auprès de nombreux acteurs : élus, décideurs, têtes de réseaux professionnels, porteurs de projets économiques et habitants. Pour cela, elle s'appuie sur une diffusion à deux niveaux :

A destination de tous les publics

* **Les informations générales doivent être mises à disposition en garantissant l'égalité de tous les citoyens.** Le principal outil de diffusion sera le site internet du PNR et il sera proposé aux structures partenaires du GAL de relayer ces principaux supports de communication grand public : la carte du périmètre / les éléments du programme / le formulaire de demande d'aide.

* **Informé en valorisant les projets programmés et concrétisés.** Comme lors de la dernière programmation, des articles, reportages photos, documentaires vidéos (4 films déjà réalisés et 3 reportages sonores déjà réalisés à regarder/écouter ici) seront produits sur une sélection de projets particulièrement représentatifs et innovants. Montrer les réalisations et un portrait d'habitant/entrepreneur ont un impact efficace sur les partenaires et sur les habitants qui peuvent s'identifier et se s'intéresser au programme LEADER. Cette communication tend à favoriser la dynamique du territoire et à valoriser ses richesses.

Aussi à l'étude : nous souhaitons concevoir une carte interactive avec une base de données des projets LEADER par communes.

* **les supports :** Le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes diffuse annuellement : 1 site internet, 1 newsletter mensuelle (1 320 abonnés), 2 journaux gratuits (tirage à 10 000 exemplaires), 1 page facebook (7 579 followers).

Des supports qui accompagnent les porteurs de projets et les élus

Nous souhaitons mettre à jour et renouveler les kits d'informations détaillées imprimés et sur les web distribués de 2014 à 2020 à 150 porteurs de projet, 100 maires, 4 communautés de communes et aux 40 élus du GAL.

Communiquer entre partenaires

Aussi, nous souhaitons mener une réflexion sur un espace en ligne dédié à tous les partenaires du Comité de pilotage afin de créer du lien et des outils communs entre les différentes structures.

Autres partenariats et animations

* Notre **partenariat avec l'A.D.R.E.T.** de Prades (Agence de Développement Rural Europe et Territoires, structure hôte du Centre d'information Europe Direct Pyrénées) permet de mutualiser la communication sur les projets LEADER. Nous nous associerons à eux notamment dans le cadre de l'évènement « Le Joli Mois de l'Europe ». En mai chaque année, nous souhaitons réaliser un focus sur le programme LEADER pour un rendez-vous régulier avec : une animation mettant en valeur un élément du Programme LEADER (inscrit dans la programmation Les Palabres d'aqui du Parc / 1 article sur le Journal du Parc / une campagne de communications dédiée sur facebook.

* **Rétrospective « 30 ans et plus de LEADER » :** Expositions, conférences, rencontres... pourraient permettre de revenir sur d'anciens projets devenus pérennes et qui composent aujourd'hui le paysage économique de notre territoire.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes
Comité Syndical du 27 septembre 2022 – Salle des Fêtes de La Cabanasse

DELIBERATION N° 2022-49

L'an deux mille vingt deux, le 27 septembre, à 17h30, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes de La Cabanasse sous la présidence de Monsieur Michel GARCIA, Président du Pnr des Pyrénées Catalanes.

Personnes présentes :

M. Michel GARCIA

M. Georges ARMENGOL, Mme Aurélie BAITUS, M. Henri BAUDET, M. Jean-Luc BLAISE, M. Alain BOUSQUET, M. Alain CALAIS, Mme Judith CARMONA, M. Olivier CHAUVEAU, M. Guillaume CHEVILLARD, Mme Anne-Marie COIGNARD, Mme Joëlle CORDELETTE, Mme Anne-Lise DAVIAUD, Mme Pascale DE TRAVY, Mme Alizée DESMET, M. Philippe DOMINGUEZ, M. Patrick DUVAL, M. Claude ESCAPE, M. Albert FRIGOLA, M. René GARRETA, M. Robert GUINOT, Mme Eliane JARYCKI, M. Henri KERGOAT, M. Jean-Dominique LAPORTE, Mme Marie-Madeleine LECARPENTIER, M. Patrick LECROCQ, Mme Marie-Noëlle LETOUZE, Mme Ghislaine LINTZ, M. Joël LOMBARD, M. Alain LUNEAU, M. Daniel MAROUBY, M. Christian PALLARES, Mme Christine PEROY, M. Isidore PEYRATO, M. Alain PONSAILLE, Mme Josette PUJOL, Mme Jeannine RIBO, Mme Jeannine RIVIERE, M. Daniel SEMPÈRE, M. Antoine TAHOCES, M. Xavier TORRENS, Mme Michèle TORRENT, M. Serge VAILLS

Suppléants présents mais n'ayant pas participé aux votes :

Mme Lola BEUZE, Mme Marie-Josée ESTEVA, Mme Séverine PRADEILLE

Personnes absentes ayant donné procuration :

Mme Hermeline MALHERBE à M. Michel GARCIA, M. Julien BARAILLE à Mme Eliane JARYCKI, M. Christophe MANAS à M. Georges ARMENGOL, Mme Martine ROLLAND à M. Alain BOUSQUET, Mme Aude VIVES à M. Christian PALLARES, M. Philippe PETITQUEUX à Mme Joëlle CORDELETTE, Mme Barbara BLAISE LAVAUUX à M. Daniel MAROUBY, M. Jean-Louis JALLAT à Mme Josette PUJOL, M. Éric RODRIGUEZ à M. Claude ESCAPE, M. Dimitri DOMINGUEZ à M. Philippe DOMINGUEZ

Personnes excusées :

M. le Préfet des Pyrénées-Orientales, M. le Sous-Préfet de Prades,
M. Daniel ARMISEN, M. Julien BARAILLE, Mme Barbara BLAISE LAVAUUX, M. Roger CIURANA, Mme Françoise DELCASSO DEJOUX, M. Dimitri DOMINGUEZ, Mme Cécile GARCEAU, M. Christian GOZE, M. Olivier GRAVAS, M. Jean-Louis JALLAT, M. Guy JUBAL, Mme Agnès LANGEVINE, M. Christophe MANAS, M. Jean-Pierre MARCH, Mme Hermeline MALHERBE, Mme Cécile MARTI, Mme Edwige PETIT, M. Marc PETIT, M. Philippe PETITQUEUX, Mme Edith PERAL, M. Eric RODRIGUEZ, Mme Martine ROLLAND, M. Ignatius STEINMANN, M. Régis TERRIEU, Mme Aude VIVES, Mme Audrey WILL

SECRETAIRE DE SEANCE : Alain BOUSQUET

RF PREFECTURE DE PERPIGNAN
Contrôle de légalité Envoyé en préfecture le 21/10/2022 Date de réception de l'AR: 26/12/2022 066246600415-20221213-DE_101_2022-DE
Affiché le ID : 066-256601857-20220927-D2022_49-DE

OBJET : Validation de la candidature Leader 2023-27 portée par le PNR des Pyrénées Catalanes en faveur du territoire du GAL.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée :

- Le portage par le PNR du programme LEADER sur la période 2014-2020 et sur le périmètre du GAL (Groupe d'Action Locale) composé des territoires des communautés de communes Conflent Canigó, Pyrénées Catalanes, Pyrénées Cerdagne et Roussillon Conflent ;
- Le courrier du Président de la Communauté de Communes Roussillon Conflent validant le portage par le Parc de la future candidature LEADER ainsi que le périmètre du futur GAL ;
- L'appel à candidature (AAC) pour le portage du nouveau programme LEADER 2023-2027 ;
- La concertation organisée sur le territoire pour la période 2023-2027 ;
- La formalisation d'un dossier de candidature en réponse à cet AAC ;
- L'ingénierie d'animation et de gestion nécessaire à la structure porteuse.

OUI l'exposé de son Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le comité syndical :

... **VALIDE** le périmètre de candidature intégrant les 4 communautés de communes rappelées,

... **VALIDE** la stratégie présentée dans le cadre de cette candidature,

... **VALIDE** le dossier de candidature LEADER 2023-27, le portage de ce dernier par le PNR et la mise en œuvre de l'ingénierie nécessaire inscrite au dossier de candidature,

... **SOLLICITE** la subvention pour le soutien préparatoire à la candidature LEADER conformément au plan de financement ci-dessous :

	Montant	taux
Région	16.400,00	80%
Autofinancement Pnr	4.100,00	20%
Dépenses éligibles	20.500,00	100%

... **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour déposer le formulaire de demande de subvention pour le soutien préparatoire à la candidature LEADER, pour déposer le dossier de candidature LEADER et pour signer tout document nécessaire à ces dépôts et à la bonne mise en œuvre du programme associé.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

**Le Président du Syndicat Mixte
du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes
Michel GARCIA**



LISTE CONSOLIDEE DES COMMUNES CONSTITUTIVES DU GAL

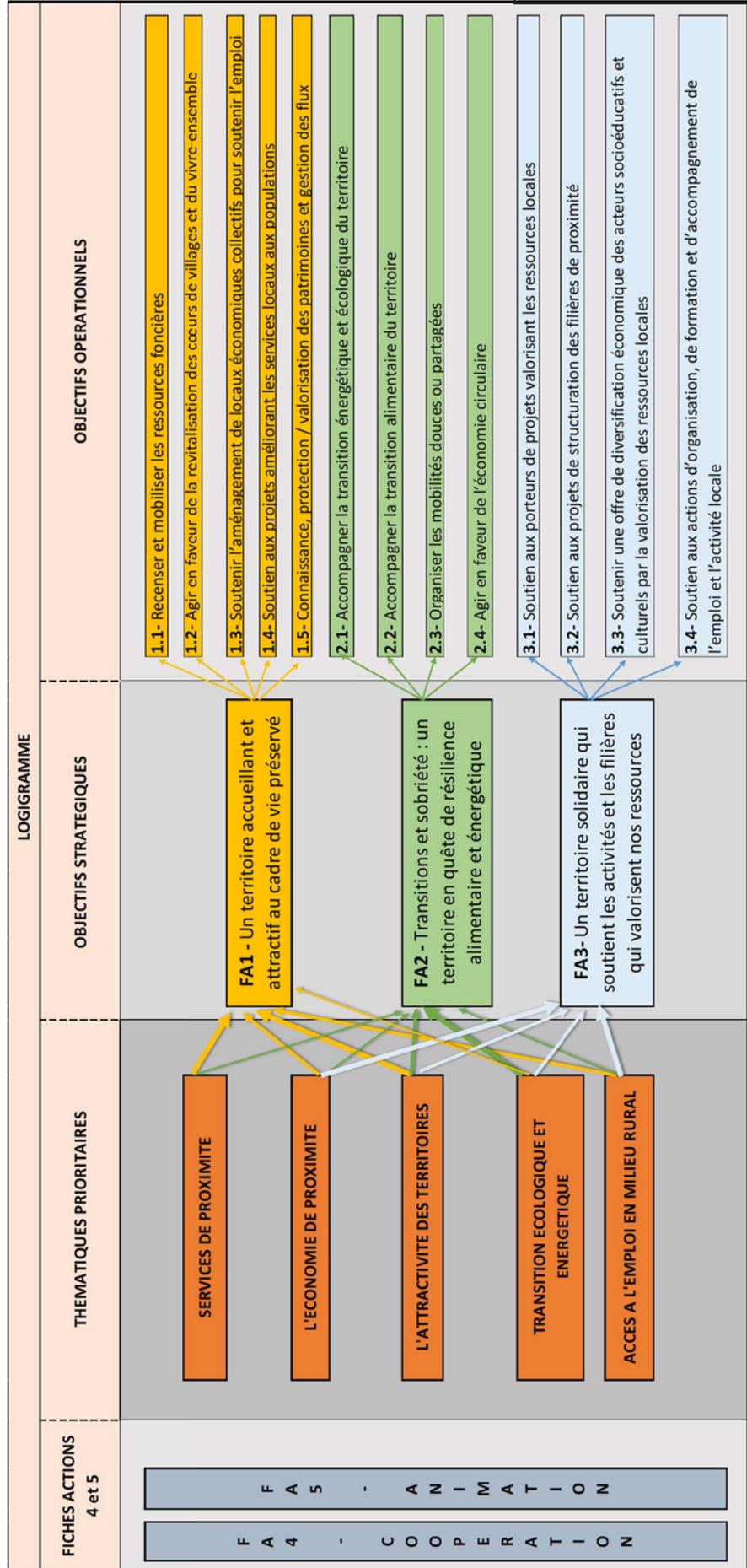
Le GAL Terres Romane en Pays Catalan est constitué de 99 communes rassemblant au total 53.689 habitants (données INSEE 2019).

Voici la liste des communes qui constituent son périmètre :

Nom de la commune	N° INSEE	Nombre d'habitants (INSEE 2019)	EPCI	Appartenance à une unité urbaine* (oui/non)
AYGUATEBIA-TALAU	66010	36	CC Pyrénées Catalanes	Non
BOLQUERE	66020	818	CC Pyrénées Catalanes	Non
CAUDIES-DE-CONFLENT	66047	18	CC Pyrénées Catalanes	Non
EYNE	66075	141	CC Pyrénées Catalanes	Non
FONTRABIOUSE	66081	125	CC Pyrénées Catalanes	Non
FONT-ROMEU-ODEILLO-VIA	66124	1840	CC Pyrénées Catalanes	Non
FORMIGUERES	66082	505	CC Pyrénées Catalanes	Non
LA CABANASSE	66027	694	CC Pyrénées Catalanes	Non
LA LLAGONNE	66098	220	CC Pyrénées Catalanes	Non
LES ANGLES	66004	553	CC Pyrénées Catalanes	Non
MATEMALE	66105	277	CC Pyrénées Catalanes	Non
MONT-LOUIS	66117	148	CC Pyrénées Catalanes	Non
PLANES	66142	54	CC Pyrénées Catalanes	Non
PUYVALADOR	66154	63	CC Pyrénées Catalanes	Non
RAILLEU	66157	26	CC Pyrénées Catalanes	Non
REAL	66159	63	CC Pyrénées Catalanes	Non
SAINT-PIERRE-DELS-FORCATS	66188	263	CC Pyrénées Catalanes	Non
SANSA	66191	19	CC Pyrénées Catalanes	Non
SAUTO	66192	90	CC Pyrénées Catalanes	Non
ARBOUSSOLS	66007	124	CC Conflent-Canigó	Non
BAILLESTAVY	66013	117	CC Conflent-Canigó	Non
CAMPOME	66034	111	CC Conflent-Canigó	Non
CANAVEILLES	66036	24	CC Conflent-Canigó	Non
CASTEIL	66043	136	CC Conflent-Canigó	Non
CATLLAR	66045	780	CC Conflent-Canigó	Oui
CLARA	66051	265	CC Conflent-Canigó	Non
CODALET	66052	368	CC Conflent-Canigó	Oui
CONAT	66054	60	CC Conflent-Canigó	Non
CORNEILLA-DE-CONFLENT	66057	530	CC Conflent-Canigó	Non
ESCARO	66068	108	CC Conflent-Canigó	Non
ESPIRA-DE-CONFLENT	66070	165	CC Conflent-Canigó	Non
ESTOHER	66073	138	CC Conflent-Canigó	Non
EUS	66074	381	CC Conflent-Canigó	Non
FILLOLS	66078	189	CC Conflent-Canigó	Non
FINESTRET	66079	192	CC Conflent-Canigó	Non
FONTPEDROUSE	66080	117	CC Conflent-Canigó	Non
FUILLA	66085	443	CC Conflent-Canigó	Non
JOCH	66089	321	CC Conflent-Canigó	Non
JUJOLS	66090	44	CC Conflent-Canigó	Non
LOS MASOS	66104	982	CC Conflent-Canigó	Non
MANTET	66102	29	CC Conflent-Canigó	Non
MARQUIXANES	66103	574	CC Conflent-Canigó	Non
MOLITG-LES-BAINS	66109	242	CC Conflent-Canigó	Non
MOSSET	66119	318	CC Conflent-Canigó	Non
NOHEDES	66122	60	CC Conflent-Canigó	Non
NYER	66123	151	CC Conflent-Canigó	Non
OLETTE	66125	351	CC Conflent-Canigó	Non
OREILLA	66128	25	CC Conflent-Canigó	Non

PRADES	66149	6028	CC Conflent-Canigó	Oui
PY	66155	80	CC Conflent-Canigó	Non
RIA-SIRACH	66161	1348	CC Conflent-Canigó	Oui
RIGARDA	66162	648	CC Conflent-Canigó	Non
SAHORRE	66166	391	CC Conflent-Canigó	Non
SERDINYA	66193	232	CC Conflent-Canigó	Non
SOUANYAS	66197	37	CC Conflent-Canigó	Non
TARERACH	66201	43	CC Conflent-Canigó	Non
TAURINYA	66204	332	CC Conflent-Canigó	Non
THUES-ENTRE-VALLS	66209	40	CC Conflent-Canigó	Non
TREVILLACH	66215	160	CC Conflent-Canigó	Non
URBANYA	66219	50	CC Conflent-Canigó	Non
VALMANYA	66221	34	CC Conflent-Canigó	Non
VERNET-LES-BAINS	66222	1450	CC Conflent-Canigó	Non
VILLEFRANCHE-DE-CONFLENT	66223	210	CC Conflent-Canigó	Non
VINCA	66230	2131	CC Conflent-Canigó	Non
ANGOUSTRINE-VILLENEUVE-DES-ESCALDES	66005	561	CC Pyrénées-Cerdagne	Non
BOURG-MADAME	66025	1207	CC Pyrénées-Cerdagne	Non
DORRES	66062	169	CC Pyrénées-Cerdagne	Oui
EGAT	66064	421	CC Pyrénées-Cerdagne	Non
ENVEITG	66066	637	CC Pyrénées-Cerdagne	Non
ERR	66067	668	CC Pyrénées-Cerdagne	Non
ESTAVAR	66072	477	CC Pyrénées-Cerdagne	Non
LATOURE-DE-CAROL	66095	439	CC Pyrénées-Cerdagne	Non
LLO	66100	171	CC Pyrénées-Cerdagne	Non
NAHUJA	66120	76	CC Pyrénées-Cerdagne	Non
OSSEJA	66130	1350	CC Pyrénées-Cerdagne	Non
PALAU-DE-CERDAGNE	66132	417	CC Pyrénées-Cerdagne	Non
PORTA	66146	115	CC Pyrénées-Cerdagne	Non
PORTE-PUYMORENS	66147	105	CC Pyrénées-Cerdagne	Non
SAILLAGOUSE	66167	1146	CC Pyrénées-Cerdagne	Non
SAINTE-LEOCADIE	66181	122	CC Pyrénées-Cerdagne	Non
TARGASSONNE	66202	195	CC Pyrénées-Cerdagne	Non
UR	66218	359	CC Pyrénées-Cerdagne	Non
VALCEBOLLERE	66220	38	CC Pyrénées-Cerdagne	Non
BELESTA	66019	216	CC Roussillon-Confient	Non
BOULE-D'AMONT	66022	55	CC Roussillon-Confient	Non
BOULETERNERE	66023	949	CC Roussillon-Confient	Non
CASEFABRE	66040	41	CC Roussillon-Confient	Non
CORBERE	66055	762	CC Roussillon-Confient	Non
CORBERE-LES-CABANES	66056	1048	CC Roussillon-Confient	Non
CORNEILLA-LA-RIVIERE	66058	1975	CC Roussillon-Confient	Non
GLORIANES	66086	25	CC Roussillon-Confient	Non
ILLE-SUR-TET	66088	5513	CC Roussillon-Confient	Oui
MILLAS	66108	4264	CC Roussillon-Confient	Oui
MONTALBA-LE-CHATEAU	66111	149	CC Roussillon-Confient	Non
NEFIACH	66121	1287	CC Roussillon-Confient	Non
PRUNET-ET-BELPUIG	66153	48	CC Roussillon-Confient	Non
RODES	66165	628	CC Roussillon-Confient	Non
SAINT-FELIU-D'AMONT	66173	1194	CC Roussillon-Confient	Non
SAINT-MICHEL-DE-LLOTES	66185	350	CC Roussillon-Confient	Oui

SYNTHESE DE LA STRATEGIE SOUS FORME DE LOGIGRAMME :



LEADER 2023-2027	GAL TERRES ROMANES EN PAYS CATALAN	
ACTION	N° 1	Un territoire accueillant et attractif au cadre de vie préservé
	DATE D'EFFET : xx/xx/xxxx	
DESCRIPTION GENERALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION		
<p>1) Thématique(s) prioritaires (par importance sur la fiche action)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les services de proximité 2. L'économie de proximité 3. L'attractivité du territoire 4. L'accès à l'emploi en milieu rural 5. La transition écologique et énergétique 		
<p>2) Objectif(s) stratégique(s)</p> <p>Touché par la crise (chômage, précarité, emplois domestiques menacés, centre-bourg paupérisés, fermeture des petits commerces), le territoire continue paradoxalement d'attirer de nouvelles populations. Il le doit en grande partie à son cadre de vie d'exception. Le projet porté par le GAL prend en compte l'hétérogénéité territoriale actuelle tant en termes d'accessibilité que d'attractivité et d'activités économiques inégalement réparties. Ainsi, la stratégie de maintien et de développement de l'économie locale doit avoir un effet d'entraînement pour répondre aux attentes de la population locale, de même qu'elle doit contribuer au rééquilibrage territorial. Compte tenu de l'attractivité du territoire et de sa dynamique démographique, ce territoire s'est également donné pour mission d'améliorer les conditions d'accueil et le cadre de vie de ses habitants.</p> <p>C'est toute l'ambition affichée à travers l'objectif stratégique « Un territoire accueillant et attractif au cadre de vie préservé ».</p> <p>Cet objectif doit permettre de mieux connaître le foncier pour en optimiser l'usage, d'améliorer l'habitat dans un contexte de transition énergétique, de valoriser le patrimoine culturel au bénéfice d'un « mieux vivre ici », de protéger les paysages constitutifs d'un cadre de vie de qualité, de mieux gérer les fréquentations en site sensible, de renforcer les cœurs de village et leur fonction de centralité au service des populations proches pour veiller à un accès rapide aux différents services de base pour l'ensemble de la population dans un périmètre de 30 minutes et de soutenir l'emploi et l'économie locale par l'appui à des projets d'équipements innovants dans la manière de travailler.</p>		
<p>3) Descriptif des actions</p> <p>Objectif opérationnel 1.1 : Recenser et mobiliser les ressources foncières</p> <ul style="list-style-type: none"> - Opérations de recensement des biens mobiliers et immobiliers vacants et/ou sans maître - Observatoires du foncier économique et agricole - Mise en place d'outils de mobilisation du foncier (agricole et immobilier d'entreprise) : bourses, outils numériques, site internet dédié - Actions pilotes de remobilisation de biens inoccupés <p>Objectif opérationnel 1.2 : Agir en faveur de la revitalisation des cœurs de villages et du vivre-ensemble</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutien à de nouvelles formes d'habitat partagé - Recensement et diffusion de bonnes pratiques et actions exemplaires - Opération pour lutter contre le mal logement des travailleurs saisonniers et résidents - État des lieux et accompagnement des projets de tourisme social et solidaire et d'accueil de groupes - Création et/ou rénovation de lieux d'accueil dédiés aux pratiques socioculturelles ou éducatives - Opérations de maintien, de création ou de développement des multiservices et/ou dernier commerce de village - Création de jardins familiaux <p>Objectif opérationnel 1.3 : Soutenir l'aménagement de locaux économiques pour soutenir l'emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appui à la rénovation de bâtiments accueillant des tiers lieux, espaces hybrides et collaboratifs permettant notamment le développement du télétravail - Aides à l'émergence de couveuses, pépinières, espaces tests agricoles <p>Objectif opérationnel 1.4 : Soutien aux projets améliorant les services locaux aux populations</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaissance des besoins des populations et projets d'innovation sociale pour les publics enfance, jeunesse et seniors. - Développement de l'itinérance des services pour le désenclavement des zones isolées - Ateliers et programmes socio-éducatifs pour les habitants - Création ou réhabilitation de bâtiments permettant la mutualisation de services aux publics - Mise en place de services essentiels pour le maintien de la vie collective : espaces de vie sociaux, maisons des associations, foyer rural - Investissements productifs permettant le développement de l'inclusion sociale pour les entreprises d'insertion ou adaptées, les épiceries solidaires. <p>Objectif opérationnel 1.5 : Connaissance, protection/valorisation des patrimoines et gestion des flux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaissance, préservation et/ou mise en valeur du patrimoine rural, paysager ou historique - Actions de maîtrise des flux - Opérations structurantes de médiation et de découverte sur les sites naturels et/ou classés - Professionnalisation d'acteurs du tourisme à la connaissance du territoire, mise en réseau d'acteurs - Observatoire des paysages, de la biodiversité et de la fréquentation. 		

4) Lien/articulation avec les autres stratégies et outils

Les objectifs stratégiques et opérationnels s'articulent avec les stratégies et outils accompagnés par les entités constitutives du partenariat du GAL :

- Charte 2014 -2029 du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes ;
 - Projet de Grand Site de France « Massif du Canigó » et Contrat Grand Site Occitanie « Canigó - Pays catalan » 2018-2024
 - Contrats de Relance et de Transition Ecologique 2021 - 2026 (CRTE : Cerdagne Capcir, Conflent Canigó, Roussillon Conflent)
 - *ATI FEDER OS5 2021-2027*
 - *Contrat Territorial Occitanie 2022-2028*
- et autres documents type SCOT/PLUI ou contrats (Bourgs-centres, PVD, Plan avenir montagne...)

MODALITES D'INTERVENTION

1) Les types d'opérations

- 1) Réalisation d'étude
- 3) Formation, accompagnement, expertise et assistance
- 4) Organisation d'événements et d'animations
- 5) Réalisation d'aménagements et d'équipements
- 6) Création, reprise, développement et implantation d'entreprises
- 7) Actions et outils de promotion et communications
- 8) Création et développement de services, d'activité et de produits
- 9) Acquisition de biens mobiliers
- 10) Voyage d'étude
- 11) Animation de projet

Le GAL se réserve la possibilité de préciser les types d'opérations éligibles en phase de conventionnement en lien avec le travail sur la grille de sélection et sur les précisions apportées sur les lignes de partage.

2) Les bénéficiaires

Acteurs locaux porteurs d'un projet s'inscrivant dans la stratégie LEADER/DLAL quelque-soit leur forme juridique à l'exception des bénéficiaires exclus dans la liste ci-dessous.

3) Les conditions d'admissibilité

Les projets devront s'inscrire dans une démarche collective et partenariale et respecter les attendus du Pacte vert.

4) Les dépenses éligibles

Toute dépenses matérielle ou immatérielle s'inscrivant dans la stratégie LEADER/DLAL à l'exception des dépenses exclus dans la liste ci-dessous :

- les acquisitions foncières et immobilières
- les travaux d'adduction d'eau potable, de voirie, d'électrification et d'assainissement
- les travaux sur les locaux affectés aux services généraux des collectivités territoriales et de leurs groupements ainsi qu'aux services de l'Etat

5) Les montants et taux d'aide applicables

- Taux maximal d'aides publiques :
 - 80% sous réserve du régime d'aide d'Etat applicable et sous réserve du respect de la législation nationale et européenne
 - 65% pour les investissements productifs non liés à l'environnement et au climat (cf. Le règlement fixe un taux d'aide publique (TAP) max sur l'intervention 77.05).
- Taux de cofinancement du FEADER : 80% de la dépense publique cofinancée.
- Plancher de l'aide FEADER :
 - Collectivités et leurs groupements, autres établissements publics : 10 000 €
 - Personnes physiques, entreprises, associations (y compris OQDP), fondations : 4 000 €
- Plafond de l'aide FEADER : 50 000 €

6) Co-financements mobilisables

A préciser avec identification aides régionales (après refonte PASS et contrats) et/ou départementales et du CTO

Communes, EPCI, Département Pyrénées-Orientales, CPER Occitanie, CPIER Pyrénées, CTO, Région Occitanie, Etat (DETR)

7) Lignes de partage avec les autres fonds européens

A finaliser lorsque les fiches pédagogiques seront disponibles

Objectif opérationnel 1.1 : Recenser et mobiliser les ressources foncières

Aucun autre financement européen identifié à ce stade.

Objectif opérationnel 1.2 : Agir en faveur de la revitalisation des cœurs de villages et du vivre-ensemble

PROOC FEDER-FSE OS5ii -1 Améliorer le cadre de vie des habitants, Opérations de revitalisation commerciale hors hôtellerie (seuil > 150 K€, 300 K€ si Leader)

PROOC FEDER-FSE OS5ii -1 Infrastructures de services de proximité, Equipement culturels de proximité, Création/réhabilitation infrastructures structurantes culturelles, de loisirs et de tourisme (seuil > 150 K€, 300 K€ si Leader)

PROOC FEDER-FSE OS5ii -3 Projets résorption habitat insalubre, Création/réhabilitation logements urgence... (seuil > 150 K€)

Objectif opérationnel 1.3 : Soutenir l'aménagement de locaux économiques collectifs pour soutenir l'emploi

PROOC FEDER-FSE OS1iii-4 Développer l'offre d'accueil en immobilier collectif pour les entreprises (création, extension, requalification de pépinières, hôtels d'entreprises, tiers-lieux...) seuil > 1000 K€

Objectif opérationnel 1.4 : Soutien aux projets améliorant les services locaux aux populations

PROOC FEDER-FSE OS5ii -1 Infrastructures de services de proximité (seuil > 150 K€, 300 K€ si Leader)

Objectif opérationnel 1.5 : Préserver le cadre de vie : connaissance, protection des patrimoines et gestion des flux

PSN FEADER – Occitanie : 73 - Préservation et restauration du patrimoine naturel et forestier dont, sites Natura 2000

PROOC FEDER-FSE OS2vii - Préserver et restaurer les infrastructures vertes et bleues, y compris dans l'environnement urbain, Améliorer la connaissance des milieux et de leur fonctionnement pour massifier les solutions fondées sur la nature, Restaurer l'état des milieux aquatiques terrestres et littoraux, Soutenir les missions d'assistance technique à la gestion des milieux naturels terrestres, aquatiques, humides et littoraux (Seuil > 100 K€)

PROOC FEDER-FSE OS 1iii -1 - Création de produits et services innovants / intelligents, Développement des entreprises : augmentation de la capacité d'accueil, évolution du classement pour les hébergements, création de produits et services complémentaires, création d'un nouvel équipement, transition écologique et numérique dans le cadre de projets globaux (seuil > 500 K€)

PROOC FEDER-FSE OS5ii - 6 (Pyrénées) - Diversification des stations et des lieux touristiques de montagne vers un tourisme «4 saisons» (Seuil > 100 K€)

8) Eléments concernant la sélection des opérations

L'examen et la sélection des projets relevant de cette fiche-action feront l'objet de critères définis par le comité de programmation et formalisés au travers d'une grille de sélection.

9) Information spécifique sur la fiche-action : suivi et indicateurs

Parmi les indicateurs proposés par la Commission et à des fins de simplification, il s'agira par fiche-action de retenir 1 à 2 indicateurs maximum parmi les 4 figurant dans le tableau ci-dessous et de définir pour chacun les valeurs des cibles.

Liste des indicateurs obligatoires :

Numéro et intitulé de l'indicateur	Détail de l'indicateur	Valeur 2024 - 2029
R. 37 : Croissance et emploi dans les zones rurales	Nouveaux emplois bénéficiant d'une aide dans le cadre des projets relevant de la PAC	30

LEADER 2023-2027	GAL TERRES ROMANES EN PAYS CATALAN	
ACTION	N° 2	Transitions et sobriété : un territoire en quête de résilience alimentaire et énergétique
DATE D'EFFET : XX/XX/XXXX		
DESCRIPTION GENERALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION		
<p>1) Thématique(s) prioritaires (par importance sur la fiche action)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La transition écologique et énergétique 2. L'attractivité du territoire 3. L'économie de proximité 4. Les services de proximité 5. L'accès à l'emploi en milieu rural 		
<p>2) Objectif(s) stratégique(s)</p> <p>Reconnu pour ses pôles d'excellence dans les domaines du sport et de la santé, du thermalisme et des énergies renouvelables, positionné sur la recherche en énergie solaire, le territoire bénéficie d'un important potentiel de ressources s'agissant notamment de l'hydroélectrique, du bois énergie et du solaire. Il propose par ailleurs des productions alimentaires de qualité pour partie inscrites dans des circuits courts de distribution.</p> <p>Disposant d'un parc résidentiel vétuste pouvant souvent être qualifié de « passoire thermique » et d'un bâti rural difficile à mettre aux normes, il doit faire face à un besoin qualitatif et quantitatif de logements pour répondre à la demande de différents publics.</p> <p>Enclavé, dans un contexte montagnard où le transport devient vite une préoccupation centrale, ce territoire reste encore trop dépendant de la voiture pour une population ne disposant pas toujours d'alternative.</p> <p>Face à cette situation et pour y répondre, le territoire décide de s'organiser et de faire le pari d'un modèle plus sobre en s'inscrivant dans une trajectoire vertueuse en termes de transition énergétique et écologique.</p> <p>Ainsi, l'objectif stratégique « Transitions et sobriété : un territoire en quête de résilience alimentaire et énergétique » répond à cette volonté en proposant d'accompagner ou de soutenir des projets autour de l'économie circulaire, des mobilités douces, de l'efficacité énergétique des logements, des productions alimentaires et des énergies renouvelables.</p>		
<p>3) Descriptif des actions</p> <p>Objectif opérationnel 2.1 – Accompagner la transition énergétique et écologique du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration et mise en œuvre de PCAET et de plan de paysages de transition énergétique - Actions citoyennes pour la transition énergétique - Accompagnement des innovations locales sur les secteurs suivants : énergies renouvelables ou économies d'énergies, développement d'éco-matériaux locaux et des méthodes constructives associées - Mise en place de bouquets de services pour la rénovation et la remise sur le marché de meublés de tourisme, de logements pour les saisonniers ou de séjour de longue durée - Actions de sensibilisation ou de transmission des connaissances et savoir-faire utiles à la sobriété et à la transition énergétiques - Mise en place d'outils permettant de mieux prendre en compte le changement climatique, la biodiversité et les continuités écologiques des milieux naturels - Investissements pastoraux portés par des ASA (Associations Syndicales Autorisées) <p>Objectif opérationnel 2.2 – Créer et produire localement : accompagner la transition alimentaire du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre des P.A.T ou d'autres actions contribuant à un système alimentaire durable et de qualité - Favoriser le développement de l'approvisionnement local et de qualité en restauration collective - Création ou rénovation de lieux collectifs de vente directe et de promotion : plateformes, coopératives d'achat local, AMAP, boutiques ou marchés de producteurs. - Création ou développement de services de commercialisation itinérants de produits alimentaires locaux - Soutien aux actions d'accompagnement des nouveaux installés et de facilitation à la transmission des exploitations agricoles - Actions d'accompagnement pour l'adaptation des exploitations agricoles, leur diversification et/ou reconversion - Modernisation de l'outil de travail agricole pour les exploitants inéligibles au FEADER classique <p>Objectif opérationnel 2.3 – Organiser les mobilités douces ou partagées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Projets de report modal : mobilité pédestre et cycliste pour les déplacements quotidiens (itinéraires cyclables, cheminement doux) - Projets favorisant l'autopartage et autres mobilités solidaires et partagées - Soutien à l'émergence de projets de pôles d'échanges multimodaux et des aires de mobilité favorisant l'intermodalité - Actions collectives d'équipements légers d'itinéraire de mobilité douce - Actions en faveur du désenclavement des zones isolées - Accompagnement des innovations locales de véhicule de mobilité douce - Actions et événements pour la promotion de l'usage du vélo <p>Objectif opérationnel 2.4 – Agir en faveur de l'économie circulaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutien aux actions favorisant la prévention du gaspillage et de la valorisation des déchets - Développement des projets de récupération et de ressourcerie (matériaux BTP, textiles, plastiques) - Soutien aux entreprises innovantes de valorisation des matériaux ou de ré-usage 		

4) Lien/articulation avec les autres stratégies et outils

Les objectifs stratégiques et opérationnels s'articulent avec les stratégies et outils accompagnés par les entités constitutives du partenariat du GAL :

- Charte 2014 -2029 du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes ;
 - Projet de Grand Site de France « Massif du Canigó » et Contrat Grand Site Occitanie « Canigó - Pays catalan » 2018-2024
 - Contrats de Relance et de Transition Ecologique 2021 - 2026 (CRTE : Cerdagne Capcir, Conflent Canigó, Roussillon Conflent)
 - ATI FEDER OSS 2021-2027
 - Contrat Territorial Occitanie 2022-2028
- et autres documents type SCOT/PLUI ou contrats (Bourgs-centres, PVD, Plan avenir montagne...)

MODALITES D'INTERVENTION

1) Les types d'opérations

- 1) Réalisation d'Etude
- 3) Formation, accompagnement, expertise et assistance
- 4) Organisation d'événements et d'animations
- 5) Réalisation d'aménagements et d'équipements
- 6) Création, reprise, développement et implantation d'entreprises
- 7) Actions et outils de promotion et communications
- 8) Création et développement de services, d'activité et de produits
- 9) Acquisition de biens mobiliers
- 10) Voyage d'Etude
- 11) Animation de projet

Le GAL se réserve la possibilité de préciser les types d'opérations éligibles en phase de conventionnement en lien avec le travail sur la grille de sélection et sur les précisions apportées sur les lignes de partage.

2) Les bénéficiaires

Acteurs locaux porteurs d'un projet s'inscrivant dans la stratégie LEADER/DLAL quelque-soit leur forme juridique à l'exception des bénéficiaires exclus dans la liste ci-dessous.

3) Les conditions d'admissibilité

Les projets devront s'inscrire dans une démarche collective et partenariale et respecter les attendus du Pacte vert.

4) Les dépenses éligibles

Toute dépenses matérielle ou immatérielle s'inscrivant dans la stratégie LEADER/DLAL à l'exception des dépenses exclus dans la liste ci-dessous :

- les acquisitions foncières et immobilières
- les travaux d'adduction d'eau potable, de voirie, d'électrification et d'assainissement
- les travaux sur les locaux affectés aux services généraux des collectivités territoriales et de leurs groupements ainsi qu'aux services de l'Etat

5) Les montants et taux d'aide applicables

- Taux maximal d'aides publiques :
 - 80% sous réserve du régime d'aide d'Etat applicable et sous réserve du respect de la législation nationale et européenne
 - 65% pour les investissements productifs non liés à l'environnement et au climat (cf. Le règlement fixe un taux d'aide publique (TAP) max sur l'intervention 77.05).
- Taux de cofinancement du FEADER : 80% de la dépense publique cofinancée.
- Plancher de l'aide FEADER :
 - Collectivités et leurs groupements, autres établissements publics : 10 000 €
 - Personnes physiques, entreprises, associations (y compris OQDP), fondations : 4 000 €
- Plafond de l'aide FEADER : 50 000 € (40 000 € pour les ASA par année de programmation)

6) Co-financements mobilisables

A préciser avec identification aides régionales (après refonte PASS et contrats) et/ou départementales et du CTO

Communes, EPCI, Département Pyrénées-Orientales, CPER Occitanie, CPIER Pyrénées, CTO, Région Occitanie, ADEME, Etat (DETR et DSIL hors FRR)

7) Lignes de partage avec les autres fonds européens

A finaliser lorsque les fiches pédagogiques (FEDER-FSE et FEADER) seront disponibles

Objectif opérationnel 2.1 – Accompagner la transition énergétique et écologique du territoire

PROOC FEDER-FSE OS2ii 1 - Investir dans les équipements et installations de production d'énergies à partir de sources renouvelables (Seuil > 150 K€) et Favoriser l'utilisation des énergies renouvelables par la sensibilisation, l'information et le conseil (Seuil > 80 K€)
 PROOC FEDER-FSE OS2 iii - Investir dans les installations et équipements en faveur de la production, du stockage et de l'usage de l'hydrogène vert et Investir dans des projets de smart-grid ou de solutions de flexibilité du réseau public d'électricité (Seuil > 150 K€)
 PROOC FEDER-FSE OS2i - Soutenir la réhabilitation énergétique du parc de logements sociaux et accompagner la construction et/ou la rénovation de bâtiments innovants et exemplaire s'inscrivant dans la démarche bâtiments durables Occitanie (Seuil > 150 K€)
 PROOC FEDER-FSE OS5ii -2 - Projets de résorption de l'habitat insalubre (RHI), Création et réhabilitation d'établissements d'hébergement d'urgence des populations fragiles et marginalisées, Structures d'accueil de transition pour les populations fragiles et marginalisées (seuil > 150 K€)

Objectif opérationnel 2.2 – Créer et produire localement : accompagner la transition alimentaire du territoire

PSN FEADER – Occitanie : 73 - Investissements productifs on farm : soutien à la production primaire agricole ainsi qu'aux projets portés par les agriculteurs ou leurs groupements
 PROOC FEDER-FSE OS2vi - Soutenir les projets de transition vers l'économie circulaire et de prévention des déchets, Mieux trier et recycler les déchets (Seuil > 100 K€)

Objectif opérationnel 2.3 - Organiser les mobilités douces ou partagées

PROOC FEDER-FSE OS5viii - 1 - Développer des solutions (et nouvelles solutions) de mobilités urbaines douces (vélos et vélos électriques, autres modes de déplacement légers dont électriques...) y compris des infrastructures et équipements spécifiques et/ou intégrés dans les projets de Pôles d'échanges Multimodaux (Seuil > 300 K€)
 PROOC FEDER-FSE OS5ii – 4 développement des pratiques cyclables : aménagement d'infrastructures et de liaisons cyclables, en site propre et sécurisées, non partagées avec d'autres véhicules et leurs équipements dédiés, équipements et services favorisant le développement des modes de transport actifs (Seuil > 200 K€)

Objectif opérationnel 2.4 – Agir en faveur de l'économie circulaire

PROOC FEDER-FSE OS2vi - Soutenir les projets de transition vers l'économie circulaire et de prévention des déchets, Mieux trier et recycler les déchets (Seuil > 100 K€)

8) Eléments concernant la sélection des opérations

L'examen et la sélection des projets relevant de cette fiche-action feront l'objet de critères définis par le comité de programmation et formalisés au travers d'une grille de sélection.

9) Information spécifique sur la fiche-action : suivi et indicateurs

Parmi les indicateurs proposés par la Commission et à des fins de simplification, il s'agira par fiche-action de retenir 1 à 2 indicateurs maximum parmi les 4 figurant dans le tableau ci-dessous et de définir pour chacun les valeurs des cibles.

Liste des indicateurs obligatoires :

Numéro et intitulé de l'indicateur	Détail de l'indicateur	Valeur 2024 - 2029
R.27 Performances liées à l'environnement ou au climat grâce à des investissements dans les zones rurales	Nombre d'opérations contribuant à la durabilité environnementale et à la réalisation des objectifs d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à celui-ci dans les zones rurales	20

Liste des indicateurs optionnels :

Numéro et intitulé de l'indicateur	Détail de l'indicateur	Valeur 2024 - 2029
R10 Meilleure organisation de la chaîne d'approvisionnement	Part des exploitations agricoles participant à des groupes de producteurs, des organisations de producteurs, des marchés locaux, des circuits d'approvisionnement courts et des systèmes de qualité soutenus par la PAC	30 %

LEADER 2023-2027	GAL TERRES ROMANES EN PAYS CATALAN	
ACTION	N° 3	Un territoire solidaire qui soutient les activités et les filières qui valorisent nos ressources
	DATE D'EFFET : XX/XX/XXXX	
DESCRIPTION GENERALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION		
<p>1) Thématique(s) prioritaires (par importance sur la fiche action)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'économie de proximité 2. L'accès à l'emploi en milieu rural 3. L'attractivité du territoire 4. La transition écologique et énergétique 		
<p>2) Objectif(s) stratégique(s)</p> <p>Si les principaux secteurs d'activité et d'emploi du territoire reposent sur l'exploitation des ressources locales (tourisme, agriculture, santé et médico-social), ce territoire constate également les faiblesses auxquelles il doit faire face : économie très présente, ressources insuffisamment exploitées, économie secondaire quasi inexistante, emploi saisonnier précaire, manque de formation, fermeture d'hébergement de groupe, paupérisation des centres bourgs, fort taux de chômage, manque de compétence entrepreneuriale et besoin fort d'accompagnement. Dans ce contexte, le territoire souhaite accompagner les mutations socio-économiques actuelles par des actions de diversification ou de requalification. D'autre part, pour préparer son avenir, il décide de soutenir le développement de nouvelles activités sur les potentiels existants ou à créer (énergies renouvelables, filières agricoles de niche, activités innovantes). Dans cette dynamique, l'apport régulier de nouvelles populations étant source de richesses et d'initiatives, le GAL se donne pour objectif de devenir « Un territoire solidaire qui soutient les activités et les filières qui valorisent nos ressources ». Dans cet esprit, il voit actuellement émerger et se structurer des démarches collectives permettant d'améliorer l'usage de ses ressources : destination touristique visible, marques et marketing territorial, nouvelles offres de niche, ressources locales labellisées initiatives citoyennes qu'il faut soutenir et développer. Par ailleurs, l'éducation à l'environnement, l'éco tourisme, la création culturelle et les démarches stratégiques de marketing territorial valorisent le territoire dans un objectif de développement durable. L'accompagnement des porteurs de projets est une condition de réussite du programme.</p>		
<p>3) Descriptif des actions</p> <p>Objectif opérationnel 3.1 - Soutien aux porteurs de projets privés valorisant les ressources locales</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adaptation et modernisation des petits outils de production liés aux filières émergentes et savoir-faire artisanaux - Développement de l'outil de travail des socio-professionnels de pleine nature - Actions de modernisation des secteurs du bien-être (thermalisme, santé) <p>Objectif opérationnel 3.2 – Soutien aux projets de structuration des filières de proximité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Actions collectives de connaissance des clientèles, des gisements, et des débouchés - Soutien à l'expérimentation (projets tests, voyages d'étude, R&D) - Actions de mobilisation des ressources locales pour le circuit court - Investissements mutualisés ou partagés dans l'outil de travail pour la 1ère et 2nde transformation, le conditionnement ou le stockage - Animation de collectifs de producteurs et/ou de transformateurs - Organisation d'événements filières ou inter filières locales <p>Objectif opérationnel 3.3 - Soutenir une offre de diversification économique des acteurs socioéducatifs et culturels par la valorisation des ressources locales</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conception de programmes, supports socioéducatifs, d'ateliers, d'outils pédagogiques, d'expositions, ou de formations pour l'EEDD, de culture scientifique et technique, de sciences participatives - Conception, diffusion et promotion de spectacles vivants - Appui au développement d'activité d'éco/agro-tourisme au service de l'éducation aux enjeux écologiques <p>Objectif opérationnel 3.4 – Soutien aux actions d'organisation, de formation et d'accompagnement de l'emploi et de l'activité locale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer les infrastructures en faveur du déploiement territorial de l'accès à la formation des publics - Projets collaboratifs au service de l'accompagnement des initiatives économiques locales - Elaboration et mise en œuvre des stratégies de marketing territorial ou de destination touristique 		

4) Lien/articulation avec les autres stratégies et outils

Les objectifs stratégiques et opérationnels s'articulent avec les stratégies et outils accompagnés par les entités constitutives du partenariat du GAL :

- Charte 2014 -2029 du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes ;
 - Projet de Grand Site de France « Massif du Canigó » et Contrat Grand Site Occitanie « Canigó - Pays catalan » 2018-2024
 - Contrats de Relance et de Transition Ecologique 2021 - 2026 (CRTE : Cerdagne Capcir, Conflent Canigó, Roussillon Conflent)
 - ATI FEDER OS5 2021-2027
 - Contrat Territorial Occitanie 2022-2028
- et autres documents type SCOT/PLUI ou contrats (Bourgs-centres, PVD, Plan avenir montagne...)

MODALITES D'INTERVENTION

1) Les types d'opérations

- 1) Réalisation d'Etude
- 3) Formation, accompagnement, expertise et assistance
- 4) Organisation d'événements et d'animations
- 5) Réalisation d'aménagements et d'équipements
- 6) Création, reprise, développement et implantation d'entreprises
- 7) Actions et outils de promotion et communications
- 8) Création et développement de services, d'activité et de produits
- 9) Acquisition de biens mobiliers
- 10) Voyage d'Etude
- 11) Animation de projet

Le GAL se réserve la possibilité de préciser les types d'opérations éligibles en phase de conventionnement en lien avec le travail sur la grille de sélection et sur les précisions apportées sur les lignes de partage.

2) Les bénéficiaires

Acteurs locaux porteurs d'un projet s'inscrivant dans la stratégie LEADER/DLAL quelque-soit leur forme juridique à l'exception des bénéficiaires exclus dans la liste ci-dessous.

3) Les conditions d'admissibilité

Les projets devront s'inscrire dans une démarche collective et partenariale et respecter les attendus du Pacte vert.

4) Les dépenses éligibles

Toute dépenses matérielle ou immatérielle s'inscrivant dans la stratégie LEADER/DLAL à l'exception des dépenses exclus dans la liste ci-dessous :

- les acquisitions foncières et immobilières
- les travaux d'adduction d'eau potable, de voirie, d'électrification et d'assainissement
- les travaux sur les locaux affectés aux services généraux des collectivités territoriales et de leurs groupements ainsi qu'aux services de l'Etat

5) Les montants et taux d'aide applicables

- Taux maximal d'aides publiques :
 - 80% sous réserve du régime d'aide d'Etat applicable et sous réserve du respect de la législation nationale et européenne
 - 65% pour les investissements productifs non liés à l'environnement et au climat (cf. Le règlement fixe un taux d'aide publique (TAP) max sur l'intervention 77.05).
- Taux de cofinancement du FEADER : 80% de la dépense publique cofinancée.
- Plancher de l'aide FEADER :
 - Collectivités et leurs groupements, autres établissements publics : 10 000 €
 - Personnes physiques, entreprises, associations (y compris OQDP), fondations : 4 000 €
- Plafond de l'aide FEADER : 50 000 €

6) Co-financements mobilisables

A préciser avec identification aides régionales (après refonte PASS et contrats) et/ou départementales et du CTO

Communes, EPCI, Département Pyrénées-Orientales, CPIER Pyrénées, CPER Occitanie, Région Occitanie, CTO, Etat (DETR)

7) Lignes de partage avec les autres fonds européens

A finaliser lorsque les fiches pédagogiques (FEDER-FSE et FEADER) seront disponibles

Objectif opérationnel 3.1 - Soutien aux porteurs de projets privés valorisant les ressources locales

PSN FEADER – Occitanie : 73 - Investissements productifs on farm : soutien à la production primaire agricole ainsi qu’aux projets portés par les agriculteurs ou leurs groupements

PSN FEADER – Occitanie : 73 - Soutien aux activités économiques des entreprises off farm

PROOC FEDER-FSE OS5ii - 6 (Pyrénées) - Accompagnement et valorisation de l’activité économique par le soutien aux savoir-faire pyrénéen et l’artisanat local (Seuil > 100 K€)

PROOC FEDER-FSE OS 1iii -1 -Création de produits et services innovants / intelligents, Développement des entreprises : augmentation de la capacité d’accueil, évolution du classement pour les hébergements, création de produits et services complémentaires, création d’un nouvel équipement, Transition écologique et numérique dans le cadre de projets globaux (seuil > 500 K€)

PROOC FEDER-FSE OS5ii - 6 (Pyrénées) - Diversification des stations et des lieux touristiques de montagne vers un tourisme «4 saisons» (Seuil > 100 K€)

Objectif opérationnel 3.2 – Soutien aux projets de structuration des filières de proximité

PSN FEADER – Occitanie : 73 - Investissements productifs on farm : soutien à la production primaire agricole ainsi qu’aux projets portés par les agriculteurs ou leurs groupements

PSN FEADER – Occitanie : 73 - Soutien aux activités économiques des entreprises off farm

PROOC FEDER-FSE OS5ii - 6 (Pyrénées) - Accompagnement et valorisation de l’activité économique par le soutien aux savoir-faire pyrénéen et l’artisanat local (Seuil > 100 K€)

Objectif opérationnel 3.3 - Soutenir une offre de diversification économique des acteurs socioéducatifs et culturels par la valorisation des ressources locales

Aucun autre financement européen identifié à ce stade.

Objectif opérationnel 3.4 – Soutien aux actions d’organisation, de formation et d’accompagnement de l’emploi et l’activité locale

PSN FEADER – Occitanie : 78 - Accès à la formation, au conseil ; actions de diffusion et échanges de connaissances et d’informations

PROOC FEDER-FSE OS4a 1 - Soutenir l'accompagnement à la création transmission reprise d'entreprises, 2 - Développer l'ESS et l'entrepreneuriat individuel par le soutien via les instruments financiers

PROOC FEDER-FSE OS5ii - 6 (Pyrénées) - Accompagnement et valorisation de l’activité économique par le soutien aux savoir-faire pyrénéen et l’artisanat local (Seuil > 100 K€)

PROOC FEDER-FSE OS1iii-4 - Développer l’offre d’accueil en immobilier collectif pour les entreprises (création, extension, requalification de pépinières, hôtels d’entreprises, tiers-lieux...) (seuil > 1000 K€)

FSE+ national (Occitanie) Priorité 6 : « Innovation sociale et essaimage de dispositifs innovants »

8) Eléments concernant la sélection des opérations

L’examen et la sélection des projets relevant de cette fiche-action feront l’objet de critères définis par le comité de programmation et formalisés au travers d’une grille de sélection.

9) Information spécifique sur la fiche-action : suivi et indicateurs

Parmi les indicateurs proposés par la Commission et à des fins de simplification, il s’agira par fiche-action de retenir 1 à 2 indicateurs maximum parmi les 4 figurant dans le tableau ci-dessous et de définir pour chacun les valeurs des cibles.

Liste des indicateurs obligatoires:

Numéro et intitulé de l'indicateur	Détail de l'indicateur	Valeur 2024 -2029
R. 39 : Développement de l'économie rurale	Nombre d'entreprises rurales, y compris d'entreprises du secteur de la bioéconomie, ayant reçu une aide au titre de la PAC pour leur développement	20

LISTE DE PROJETS REPERES POUR LE DEBUT DE LA PROGRAMMATION (2024-2025)

	Porteur de projet	Intitulé	Dépense totale	Leader prévisionnel
FA1	FRNC	Concilier pratique sportive et protection de la biodiversité	40 000 €	25 600 €
	Association Couleur Famille	Accueils itinérants par une approche valléenne	30 000 €	19 200 €
	Commune de Souanyas	Petite maison d'accueil pour personnes âgées	286 000 €	50 000 €
	Commune de Campôme	Aménagement d'un tiers lieu (maison Dandine)	133 600 €	50 000 €
	Commune d'Ille/Tet	Tiers Lieux la Fabri'que illoise	60 000 €	38 400 €
	Commune d'Ille/Tet	Création de circuits patrimoniaux connectés	60 000 €	38 400 €
	Syndicat Mixte GS Canigó	Observatoire photographique des paysages	40 000 €	25 600 €
	Commune de Mont Louis	Médiation culturelle et matrimoniale (maison de la garnison)	60 000 €	38 400 €
	Commune de Prades	Création d'une maison des associations	360 000 €	50 000 €
	Commune de Villefranche de C.	Réalité augmentée sur les remparts	18 000 €	11 520 €
FA2	SAS Caminade	Industrialisation d'un vélo cargo à assistance électrique	50 000 €	32 000 €
	SAS Caminade	Création d'une ligne de production de composants vélo	150 000 €	50 000 €
	Association l'alchimie	Festival « transmission des savoir-faire »	10 000 €	6 400 €
	Association Terres Vivantes	Cycle d'animation sur l'activité agricole locale	7 000 €	4 480 €
	Agriculteurs inéligibles à la PAC *	Aide aux petits investissements	25 000 €	16 000 €
	ASA de travaux *	Réalisation de travaux pastoraux	312 500 €	200 000 €
	CC Conflent Canigó	Elaboration d'un PCAET	33 000 €	21 120 €
	ASA Canal branche ancienne	Guide pédagogique de l'arrosant	20 000 €	12 800 €
	PNR Pyrénées Catalanes	Réalisation d'un plan de paysage de la transition énergétique	50 000 €	32 000 €
	Syndicat Mixte GS Canigó	Dispositif TREMPLIN	95 000 €	50 000 €
FA3	Association les simplettes	Education à l'environnement et au monde végétal	18 000 €	11 520 €
	Musée sans murs	Création d'un espace géologique	12 000 €	7 680 €
	Compagnie CIELO	Itinérance pyrénéenne de spectacle vivant	55 000 €	35 200 €
	EARL Bio Transfo	Transformation de fruits pour la restauration collective	25 000 €	16 000 €
	Masa Mare	Boulangerie collective à Prades	45 000 €	28 800 €
	CRPF	Déploiement de l'ASLGF de Cerdagne	22 167 €	14 186 €
	La Fabrica Vélo	Création d'une unité de production brassicole	100 000 €	50 000 €
	PNR des Pyrénées Catalanes	Observatoire astronomique itinérant et trame noire	68 000 €	43 520 €
	Syndicat Mixte GS Canigó	Réseau des montagnes emblématiques méditerranéennes	75 000 €	50 000 €

* enveloppes financières demandées pour plusieurs projets.

Composition envisagée du Comité de Programmation

6 élus publics titulaires et 6 suppléants
15 structures privées titulaires et 15 suppléantes

COLLEGE DES ELUS

(par structures : 1 titulaire + 1 suppléant)

Elus intercommunalités :

Conflent Canigó 1
Pyrénées Catalanes 1
Pyrénées Cerdagne 1
Roussillon Conflent 1

Elus SM PNR 1
Elus SM Canigó Grand Site 1

INVITES

Région Occitanie autorité de gestion
ADRET
Sous-Préfet
Conseil départemental des Pyrénées-
Orientales
Commissariat de massif

COLLEGE DES REPRESENTANTS DES PROFESSIONNELS

(par binôme : 1 titulaire + 1 suppléant)

Tourisme, social, santé, thermalisme, sport

APAM 66
Association Nataph
Association Couleur Famille
Association Chemin Faisant
Etablissement thermal (en cours)
CDOS66 comité départemental olympique et sportif

Culture / Patrimoine / EEDD

Arts 66
Association TRAM'66
Compagnie Encima
Fédération des RN Catalanes

Développement économique / Formation

SCOP Prespectives
AIRDIE
Association Assosphère
BIC Plein Sud Entreprise
CFPPA
Association d'insertion El Mener
Chambre de commerce et d'industrie
Chambre des métiers et de l'artisanat

Agriculture, forêt

Boutique de producteurs El Rastell
Association Terres de liens
Association Terres vivantes
Chambre d'agriculture
CRPF

Energie, mobilité

SCIC Conflent Energie
Autre (en cours)

Habitat logement

En cours

Economie circulaire

Association d'insertion (en cours)

SIGLES ET DEFINITIONS :

AB - Agriculture biologique
ABC - Atlas de la biodiversité communale
Activité réduite - Réaliser une activité rémunérée tout en étant demandeur d'emploi
ADRET - Agence de Développement Rural Europe et Territoires
AFOM - Atout Faiblesse opportunité menace
AFP - Association foncière pastorale
AMI FEDER ATI OS5 - Appel à Manifestation d'Intérêt Fonds Européen de Développement Régional
 Approche Territoriale Intégrée Objectif Spécifique n°5
AOC - Appellation d'Origine Contrôlée
APN - Activité Pleine Nature
ASA - Association Syndicale Autorisée ayant le statut d'établissement public
ASP - Agence de Service et de Paiement
ATI - Approche Territoriale Intégrée
BMO - Besoin en Main d'Œuvre
BTP - Bâtiment et Travaux Publics
CAE - Coopérative d'Activité et d'Emploi
CAF - Caisse d'Allocations Familiales
CC ou CDC Communautés de communes
CCCC - Communautés de communes Conflent Canigou
CCE - Coopérative catalane des éleveurs
CCPCat - Communauté de communes Pyrénées Catalanes
CCPCerd - Communauté de communes Pyrénées Cerdagne
CCRC - Communauté de communes Roussillon Conflent
CFPPA - Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole
CFT - Chartes Forestières de Territoire
CNFPT - Centre National de la Fonction Publique Territoriale
CP - Comité de Programmation
CPF - Compte Personnel de Formation
CRPF - Centre régional de la Propriété Forestière
CRPG - Commission Régionale du Patrimoine Géologique
CRTE - Contrat de Relance et de Transition Ecologique
CTO - Contrat Territorial Occitanie
DAC - Dispositif d'Appui à la Coordination, point d'entrée unique et gratuit pour les professionnels et structures qui font face à des personnes en situations de santé et de vie complexes pour favoriser le maintien à domicile
DCE - Directive Cadre sur l'Eau
DEFM - Demandeur d'Emploi en Fin de Mois
DERBI - Développement des Energies Renouvelables dans le Bâtiment et l'Industrie
EEDDT - Education à l'Environnement et au Développement Durable
EHPAD - Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
ENR - Energies Renouvelables
EPCI - Etablissement Public de Coopération Intercommunale
ESAT - Etablissement et Service d'Aide par le Travail
ESS - Economie Sociale et Solidaire
ETP - Equivalent Temps Plein
FEADER - Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
FEDER - Fonds Européen de Développement Régional
GAL - Groupe d'action locale
GECT - Groupement Européen de Coopération Territoriale
GIHP - Groupement pour l'Insertion des Personnes Handicapées Physiques

GP - Groupement Pastoral

IAA - Industrie Agro Alimentaire

IGP - Indication Géographique Protégée

Indice de jeunesse - Rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus

LEADER - Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale

Lit froid - Lit occupé moins de 4 semaines par an

MSPP - Maison de Santé Pluri Professionnelle

PAC - Politique Agricole Commune

PAFI - Plan d'Aménagement des Forêts contre les Incendies

PAT - Projet Alimentaire Territorial

Pauvreté - Le seuil de pauvreté est fixé par convention à 60 % du niveau de vie médian de la population. Il correspond à un revenu disponible de 1 102 euros par mois pour une personne vivant seule et de 2 314 euros pour un couple avec deux enfants âgés de moins de 14 ans.

PCAET - Plan Climat-Air-Energie Territorial

PLUI - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

PTE - Plans de Paysage et Transition Energétique

PSN - Plan Stratégique National

PyLoT - Pyrénées Logement Tourisme, programme de rénovation

SCOT - Schéma de COhérence Territoriale

SIC - Site d'Intérêt Communautaire (Natura 2000)

SPL - Société Publique Locale

STAPS - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives

SYDETOM - Syndicat Départemental de Transport, de Traitement et de Valorisation des Ordures Ménagères et déchets assimilés

Sylv'ACCTES - Association qui finance des travaux forestiers vertueux avec un impact positif sur le climat, la biodiversité et les paysages

TAD - Transport A la Demande

TREMLIN - Un territoire, un réseau multi partenariale pour libérer les initiatives économiques

UNESCO - Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture

ZAE - Zone d'Activité Economique

ZPS - Zone de Protection Spéciale (directive oiseaux Natura 2000)

ZSC - Zone Spéciale de Conservation (directive habitat Natura 2000)

BIBLIOGRAPHIE :

Candidature LEADER Terres Romanes en Pays Catalan 2014-2020

Charte du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes 2014-2029

Programme Pluriannuel d'actions Syndicat Mixte Canigó Grand Site 2022-2024

PLUI valant SCOT CC Conflent Canigó 2021

PLUI valant SCOT CC Pyrénées Cerdagne 2019

SCOT Pyrénées Catalanes 2019

SCOT Plaine du Roussillon 2013

Projet de Territoire Roussillon Conflent 2022

Projet de Territoire Pyrénées Cerdagne 2016

L'agriculture en bref Pyrénées Orientales Edition

Fiches Territoires Chambre d'agriculture Occitanie 2021

Projet Alimentaire Territorial Mangeons 66 2022

Projet Alimentaire Territorial Conflent Canigó 2022

Projet Alimentaire Territorial Pyrénées Catalanes 2022

Projet Agricole Départemental Caractéristiques et enjeux des filières

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CC Pyrénées Catalanes et Pyrénées Cerdagne, CC Conflent Canigó, CC Roussillon Conflent)

Dossier de candidature Avenir Montagnes Ingénierie CC Pyrénées Catalanes et Pyrénées Cerdagne 2021

Dossier de candidature Avenir Montagnes Investissement Grand Site de France Massif du Canigó 2021

Contrats Bourgs Centres (Font-Romeu 2019, Prades 2019, Saillagouse 2019, Ille-sur-Têt 2019, Les Angles 2019, Corneilla-la-Rivière 2020, Mont-Louis 2020, Bourg Madame 2021)

Synthèse Emploi Formation Carif Oref Occitanie Département des Pyrénées Orientales

Portraits de Territoire INSEE

Rapport annuel SYDETOM 66 2021

Diagnostic territorial Bassin d'emploi Prades Pôle Emploi avril 2022

Statistiques et indicateurs Bassin d'emploi Prades Pôle Emploi 2022

Les demandeurs d'emploi seniors Bassin d'emploi Prades Pôle Emploi 2020

Les tensions sur le marché du travail Bassin d'emploi Prades Pôle Emploi 2020

L'économie sociale et solidaire dans les territoires de la Région Occitanie CRESS Panorama 2018

Etat des lieux des énergies renouvelables Pyrénées Orientales Bois Energie 66 2021

Données de fréquentations Pyrénées Catalanes ADT66 2022

Stratégie départementale de développement du tourisme et des loisirs des PO 2019-2023

Les chiffres clés du Tourisme et des Loisirs ADT66 2020

Les sites touristiques, culturels, naturels et de loisirs Pyrénées Orientales ADT66 2021

Leader 2023-2027

Octobre 2022

Parc naturel régional des Pyrénées catalanes
La Bastide, 66360 Olette
Tél. 04 68 04 97 60 - contact@parc-pyrenees-catalanes.fr
<http://www.parc-pyrenees-catalanes.fr>

